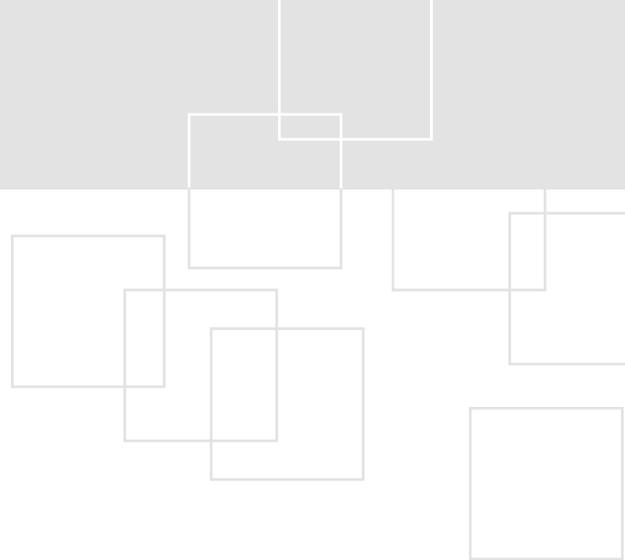




CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



RAPPORT ANNUEL

2020

DU CONSEIL D'ETAT



SOMMAIRE

Message du Président	03
Conseil d'Etat 2020-2021	04
Programme gouvernemental	05
Chiffres clés	06
Compte et bilan	07
Bilan législatif	10
Présidence	12
Finances et énergie	20
Santé, affaires sociales et culture	29
Economie et formation	37
Sécurité, institutions et sport	45
Mobilité, territoire et environnement	54
Cadres de l'administration cantonale	64



Christophe Darbellay
Président du Conseil d'Etat

LE VALAIS FACE À LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS

L'année 2020 a incontestablement été différente de tout ce que nous aurions pu imaginer. Dès janvier, le COVID-19 faisait parler de lui. D'abord au-delà de nos frontières puis, dès le mois suivant, en Suisse et en Valais, jusqu'à ce vendredi 13 mars 2020 qui restera une date inscrite dans nos mémoires avec l'annonce par le Conseil fédéral d'un semi-confinement qui a mis presque tout le pays en arrêt.

Toutes les prévisions, les projets et les bonnes résolutions ont volé en éclat. Ce virus a bouleversé l'ensemble du monde. La Suisse et le Valais n'ont pas dérogé à cet état de fait : dès le mois de mars, tous les efforts ont été concentrés sur la lutte contre le COVID-19 et la mise en place de mesures pour atténuer ses conséquences, que ce soit d'un point de vue sanitaire, économique, social ou en termes de formation.

Dans ces moments difficiles, le Conseil d'Etat s'est fortement engagé en faveur des Valaisannes et Valaisans pour leur permettre de traverser au mieux cette crise sans précédent. Les collaboratrices et collaborateurs de nombreux secteurs - je pense en particulier au domaine sanitaire, à l'administration cantonale, la police, la formation -, ont travaillé sans relâche au service de la population valaisanne. Une population qui a également fait preuve de responsabilité et de solidarité pour faire face ensemble à cette période d'incertitude.

Cette année agitée a permis d'importantes avancées en termes de travail ou d'enseignement à distance, d'innovation et de prise de conscience de l'importance des contacts humains.

Avec l'arrivée des vaccins, dont notamment un produit en Valais, l'espoir d'un retour à une certaine normalité apparaît. Le Gouvernement valaisan maintiendra aussi longtemps que nécessaire son soutien à la population et au tissu économique valaisans pour leur permettre de surmonter les conséquences de cette crise et envisager un avenir plus serein.



© Olivier Maire

CONSEIL D'ETAT 2020-2021

De gauche à droite

Jacques Melly

Conseiller d'Etat, élu le 04.03.09, réélu le 17.03.13 et le 19.03.17

Roberto Schmidt

Conseiller d'Etat, élu le 19.03.17

Christophe Darbellay

Président du Conseil d'Etat, élu le 19.03.17

Frédéric Favre

Vice-président du Conseil d'Etat, élu le 19.03.17

Esther Waeber-Kalbermatten

Conseillère d'Etat, élue le 04.03.09, réélue le 17.03.13 et le 19.03.17

Philipp Spörri

Chancelier d'Etat, nommé le 09.12.09

DEGRÉ DE RÉALISATION DES MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

Le Conseil d'Etat s'est doté en décembre 2017 d'un programme gouvernemental. Son ambition est de développer le potentiel du Valais en misant sur ses atouts. 10 objectifs ont été fixés ainsi que 68 mesures et projets prioritaires pour les atteindre. Certaines de ces mesures sont déjà concrétisées, alors que les autres sont en cours de réalisation.

La liste détaillée des différentes mesures et de leur état d'avancement à la fin de l'année 2020 peut être affichée en cliquant sur l'icône correspondant à chacun des objectifs.



CHIFFRES CLÉS

ESPACE ET POPULATION

Superficie du canton <i>en km²</i>	5'224.6
Haut-Valais <i>en %</i>	50.2
Centre du Valais <i>en %</i>	23.9
Bas-Valais <i>en %</i>	25.9
Nombre de communes 01.01.2021	122
Habitants du canton 31.12.2019	345'525
Haut-Valais <i>en %</i>	24.0
Centre du Valais <i>en %</i>	39.7
Bas-Valais <i>en %</i>	36.2
Habitants du canton <i>par km²</i>	66.1
Augmentation de la population <i>sur 10 ans, en %</i>	12.4
Population résidante d'origine étrangère <i>en %</i>	22.6
Répartition de la population, selon l'âge <i>en %</i>	
0-19 ans	19.6
20-64 ans	60.5
> 64 ans	19.9
Ménages privés	152'632
Personnes par ménage	2.2

LANGUES PRINCIPALES *

Français <i>en %</i>	67.8
Allemand <i>en %</i>	24.6
Portugais <i>en %</i>	8.0

EMPLOI ET VIE ACTIVE

Taux de chômage annuel moyen <i>en % (2019)</i>	2.7
Total des emplois (2018)	180'185
Secteur primaire	10'218
Secteur secondaire	38'189
Secteur tertiaire	131'778
Total des établissements (2018)	29'392
Secteur primaire	2'916
Secteur secondaire	4'453
Secteur tertiaire	22'023

ENERGIE

Production hydroélectrique annuelle (<i>année hydrologique 2019/2020</i>). <i>En GWh</i>	11'775
Part de la production valaisanne d'électricité par rapport à l'ensemble de la production suisse d'électricité <i>en %</i>	17
Part de la production valaisanne d'électricité hydraulique par rapport à l'ensemble de la production hydraulique suisse <i>en %</i>	29

PIB CANTONAL 2019

PIB cantonal <i>en mios de francs</i>	19'454
PIB cantonal par habitant <i>en francs</i>	56'304
PIB cantonal moyen par habitant <i>moyenne Suisse romande</i>	75'977

CONSTRUCTION ET LOGEMENT

Investissements dans la construction <i>en mios de frs (2018)</i>	2'632
Nombre approximatif de logements (2019)	259'983
Logements vacants (2020)	6'251

TOURISME 2020

Hôtellerie et établissements de cure	
Arrivées	1'309'502
Nuitées	3'227'069

Sources : OFS, SEFH, Institut Créa-UniL-BCVs, OCSP / * Jusqu'à 3 langues principales sont considérées par personne

COMPTE
ET BILAN

en millions de francs

COMPTE
2019

BUDGET
2020

COMPTE
2020

CHARGES

Total des charges d'exploitation	3'690.2	3'662.7	4'111.1
Charges de transferts	1'676.8	1'888.7	1'958.8
Charges de personnel	1'310.2	1'027.9	1'204.0
Biens, services et autres charges d'exploitation	331.9	378.8	358.0
Subventions redistribuées	199.5	202.4	201.1
Autres charges d'exploitation	171.7	164.9	389.3

REVENUS

Total des revenus d'exploitation	3'816.1	3'555.5	4'212.7
Revenus de transferts	1'567.4	1'609.9	1'814.7
Revenus fiscaux	1'425.3	1'371.6	1'434.0
Taxes	220.4	227.2	231.9
Subventions à redistribuer	199.5	202.4	201.1
Autres revenus d'exploitation	403.5	144.4	531.0

RESULTAT D'EXPLOITATION

125.9 -107.2 101.6

Charges financières	33.4	83.5	76.0
Revenus financiers	79.2	66.3	67.5

RESULTAT FINANCIER

45.8 -17.2 -8.5

RESULTAT OPERATIONNEL

171.7 -124.4 93.1

Charges extraordinaires	186.9	25.2	131.2
Revenus extraordinaires	24.4	25.8	40.4

RESULTAT EXTRAORDINAIRE

-162.6 0.6 -90.8

TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS

9.1 -123.8 2.3

Dépenses d'investissement	427.1	482.3	459.8
Recettes d'investissement	268.6	288.7	239.4
Investissements nets	-158.5	193.5	220.4
Amortissements et réévaluations	188.8	191.1	239.0

EXCEDENT (+) / INSUFFISANCE (-) DE FINANCEMENT

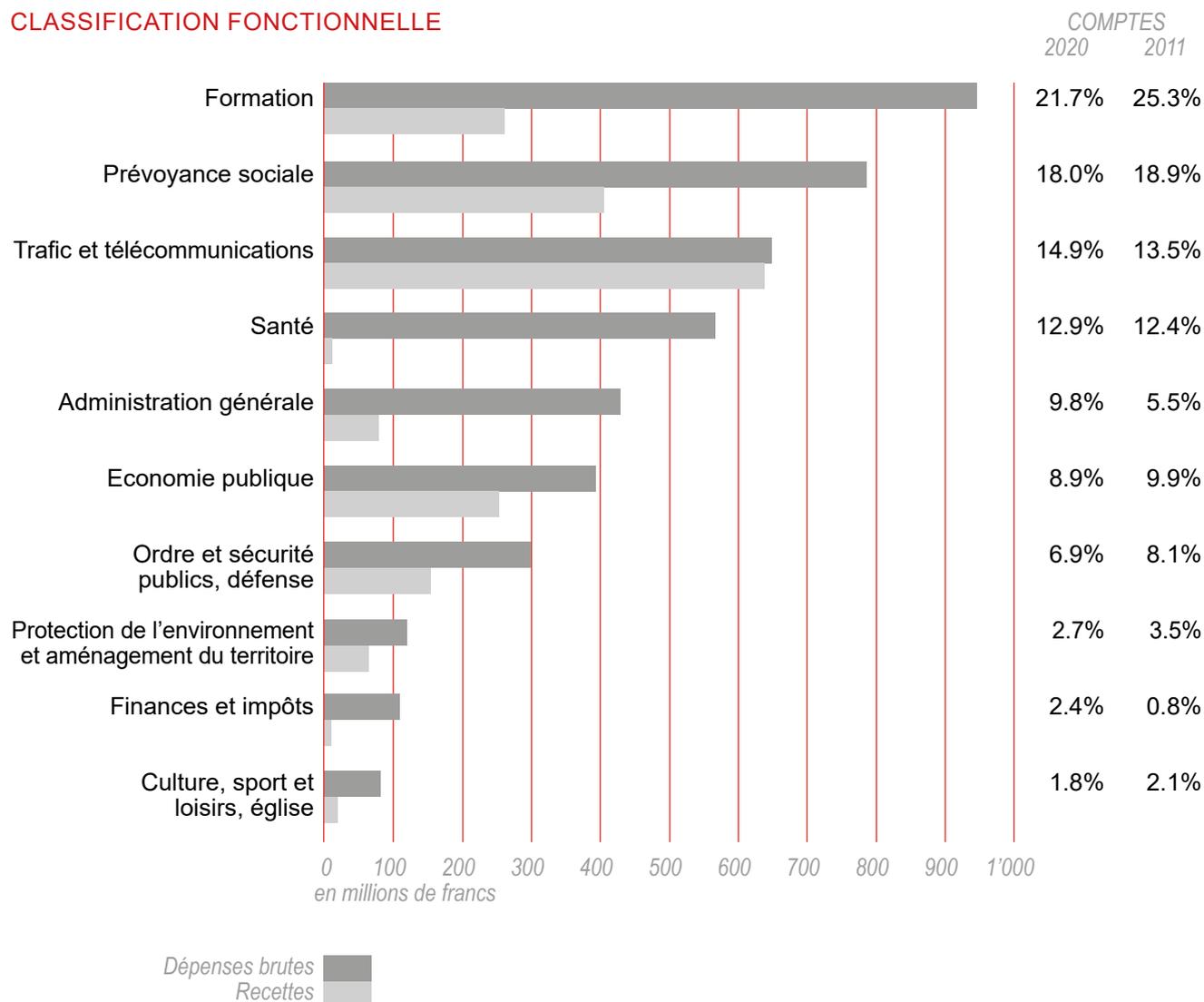
39.4 -126.2 20.8

COMPTE ET BILAN

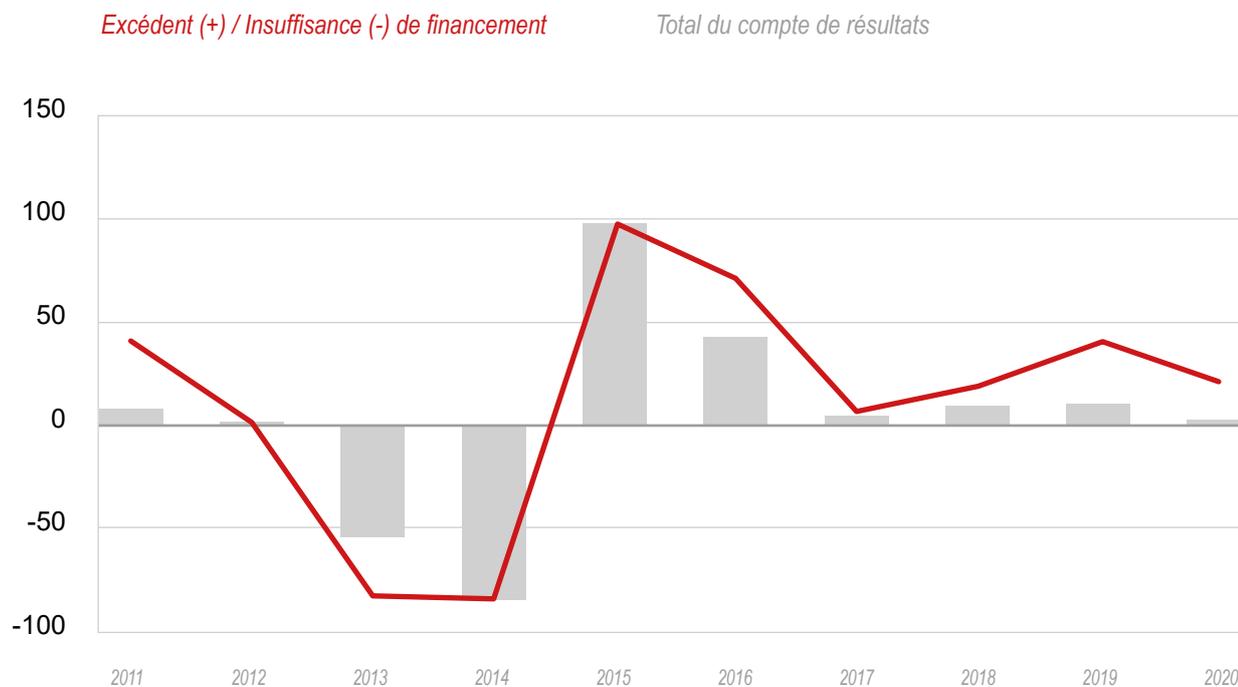
en millions de francs

BILAN	31.12.2019	31.12.2020
ACTIF		
Patrimoine financier	2'469.0	2'437.2
Patrimoine administratif	1'933.0	1'914.5
Total de l'actif	4'402.0	4'351.6
PASSIF		
Capitaux de tiers	3'595.0	3'597.2
Capital propre	807.0	754.4
Total du passif	4'402.0	4'351.6

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE



EVOLUTION DES RESULTATS DU COMPTE



en millions de francs

(2011 - 2017 : MCH1)
(dès 2018 : MCH2)

Les actes adoptés durant l'année 2020 par le Grand Conseil sont énumérés ci-dessous et peuvent être consultés au moyen du lien de la page Internet de la [législation du Canton du Valais](#). Le message y relatif peut être consulté sur le site internet du [Service parlementaire](#).

Loi du 9 mars 2020 concernant l'adhésion à la modification du 23 novembre 2018 de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS; RS/VS 850.910, 850.9)

Publication: BO 13/2020; [RO 2020-106](#) et [RO 2020-107](#)
Entrée en vigueur 01.07.2020: BO 48/2020; [RO 2020-105](#)

Modification du 12 mars 2020 de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les travailleurs détachés et la loi fédérale sur le travail au noir (LaLDéLTN; RS/VS 823.1)

Publication: BO 13/2020; [RO 2020-133](#)
Entrée en vigueur 01.01.2021: BO 53/2020; [RO 2020-132](#)

Modification du 12 mars 2020 de la loi fiscale (LF; RS/VS 642.1)

Publication: BO 13/2020; [RO 2020-066](#)
Entrée en vigueur 01.01.2020, à l'exception de la modification des articles 108 à 110b, 146 et 146a qui entre en vigueur le 01.01.2021: BO 37/2020; [RO 2020-065](#)

Loi sur la formation continue des adultes du 13 mars 2020 (LFCA; RS/VS 417.4)

Publication: BO 13/2020; [RO 2020-102](#)
Entrée en vigueur 01.01.2021: BO 48/2020; [RO 2020-101](#)

Loi sur la santé du 12 mars 2020 (LS; RS/VS 800.1)

Publication: BO 14/2020; [RO 2020-104](#)
Entrée en vigueur 01.01.2021: BO 48/2020 [RO 2020-103](#)

Loi sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé du 17 juin 2020

Publication: BO 28/2020; [Réf. 2020-008](#)

Modification du 17 juin 2020 de la loi sur les droits politiques (LcDP; RS/VS 160.1)

Publication: BO 28/2020; [RO 2020-081](#)
Entrée en vigueur 01.11.2020: BO 44/2020; [RO 2020-080](#)

Modification du 9 septembre 2020 de la loi d'application du code de procédure pénale suisse (LACPP; RS/VS 312.0)

Publication: BO 41/2020; [RO 2020-083](#)
Entrée en vigueur 01.01.2021; BO 44/2020; [RO 2020-082](#)

Modification du 9 septembre 2020 de la loi sur les communes (LCo; RS/VS 175.1)

Publication: BO 41/2020; [Réf. 2020-012](#)

Modification du 9 septembre 2020 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP; RS/VS 171.1)

Publication: BO 41/2020; [Réf. 2020-015](#)

Loi d'application de la loi fédérale sur les résidences secondaires du 9 septembre 2020 (LALRS; RS/VS 702.1)

Publication: BO 41/2020; [RO 2021-008](#)
Entrée en vigueur 01.02.2021: BO 4/2021; [RO 2021-007](#)

Modification du 10 septembre 2020 de la loi sur l'enseignement primaire (LEP; RS/VS 411.0)

Publication: BO 41/2020; [RO 2021-021](#)
Entrée en vigueur 01.08.2021: BO 9/2021; [RO 2021-020](#)

Loi du 10 septembre 2020 modifiant les lois sur l'instruction publique, sur l'enseignement primaire et sur le cycle d'orientation (RS/VS 400.1, 411.0, 411.2)

Publication: BO 41/2020; [Réf. 2020-014](#)

Loi sur l'intégration et l'aide sociale du 10 septembre 2020 (LIAS; RS/VS 850.1)

Publication: BO 41/2020; [Réf. 2020-018](#)

Loi sur le Conseil de la magistrature du 13 septembre 2019 (LCDM; RS/VS 173.7)

Publication: BO 29/2020; [RO 2020-054](#)
 Entrée en vigueur 01.09.2020 pour les articles 4 à 6, 8 à 14, 16, 18, 33, 37, 39 et 40 et 01.01.2021 pour les autres articles ainsi que pour la modification de la loi sur les incompatibilités, de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, de la loi sur l'organisation de la Justice, de la loi d'application du code de procédure pénale suisse et de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton: BO 29/2020; [RO 2020-051](#)

Modification du 14 octobre 2020 de la loi sur la promotion de la culture (LPrC; RS/VS 440.1)

Publication: BO 45/2020; [Réf. 2020-019](#)

Loi d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent du 11 novembre 2020 (LALJA; RS/VS 935.55)

Publication: BO 50/2020; [RO 2020-111](#)
 Entrée en vigueur: 01.01.2021

Modification du 13 novembre 2020 de la loi sur les allocations de formation (LAF; RS/VS 416.1; nouveau titre: Loi sur les bourses et prêts d'études, LBPE)

Publication: BO 50/2020; [Réf. 2020-023](#)

Loi d'adhésion du 13 novembre 2020 à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études

Publication: BO 50/2020; [Réf. 2020-024](#)

Modification du 13 novembre 2020 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF; RS/VS 611.1)

Publication: BO 48/2020; [RO 2021-023](#)
 Entrée en vigueur 31.12.2020: BO 10/2021; [RO 2021-022](#)

Modification du 17 décembre 2020 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP; RS/VS 171.1)

Publication: BO 4/2021; [Réf.-2021-001](#)

Modification du 17 décembre 2021 de la loi d'application du code civil suisse (LACC; RS/VS 211.1)

Publication: BO 4/2021; [Réf.-2021-002](#)

Décret du 17 juin 2020 modifiant la loi sur les forêts et les dangers naturels

Publication: BO 28/2020; [RO 2020-085](#)
 Entrée en vigueur: 10.07.2020

Décret sur la constituante, modification du 14 octobre 2020

Publication: BO 45/2020; [Réf.-2020-020](#)
 Entrée en vigueur: 06.11.2020

Décret modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, modification du 14 octobre 2020

Publication: BO 45/2020; [Réf.-2020-021](#)
 Entrée en vigueur: 06.11.2020

Décret du 9 décembre 2020 d'adhésion à la Convention romande sur les jeux d'argents (CORJA)

Publication: BO 50/2020; [RO 2020-121](#)
 Entrée en vigueur: 01.01.2021

Décret du 9 décembre 2020 d'adhésion au Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA)

Publication: BO 50/2020; [RO 2020-120](#)
 Entrée en vigueur: 01.01.2021



PRÉSIDENCE

© Pascal Gertschen Fotografie

ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS PROTOCOLAIRES

Rencontres de travail et assermentations

Le Conseil d'Etat s'est réuni in corpore à 45 reprises pour traiter des affaires ordinaires. Il a notamment rencontré, pour des séances de travail, la Fédération des communes valaisannes, les parlementaires fédéraux valaisans, les préfets et sous-préfets ainsi que les commissions de haute surveillance du Grand Conseil. Les autres séances de travail prévues, notamment celle avec le Gouvernement fribourgeois, ont été annulées en raison de la situation sanitaire liée au COVID-19. Le Gouvernement a renoncé à l'assermentation de 938 naturalisés en raison de la pandémie, cela ne changeant cependant rien aux naturalisations effectives. Le Conseil d'Etat a également assermenté trois notaires, remis 21 brevets d'avocat et six diplômes de notaire.

Manifestations traditionnelles

Le Conseil d'Etat a présenté ses vœux de l'An aux présidences du Grand Conseil et du Tribunal cantonal, aux représentants du Ministère public, de l'Evêché, de l'Eglise évangélique réformée ainsi que du district, de la ville et de la bourgeoisie de Sion. L'excursion avec les autorités ecclésiastiques et la sortie présidentielle accompagnée des anciens magistrats ont été annulées en raison de la situation sanitaire liée au COVID-19.

Le président du Conseil d'Etat a remis le prix 2020 de la fondation Divisionnaire F.-K. Rünzi à Gerold Biner. Présidé par Christophe Darbellay, le Conseil de la fondation récompense le pilote d'hélicoptère d'Air Zermatt AG à titre de reconnaissance pour les mérites acquis dans le domaine du sauvetage aérien. Pilote auprès de la compagnie depuis de nombreuses années, il en a repris la direction générale en 2011. Gerold Biner a effectué 4600 interventions, sauvant ainsi de nombreuses vies dans nos montagnes et à l'international.

En raison de la pandémie, le Gouvernement n'a malheureusement pas pu donner de réception en l'honneur des collaborateurs ayant respectivement totalisé 25, 30, 35, 40 et 45 ans au service de l'Etat.

Un membre du Conseil d'Etat a eu le plaisir de remettre le cadeau traditionnel du Gouvernement à treize citoyennes et citoyens du canton du Valais, à l'occasion de leur entrée dans leur centième année. En raison de la situation sanitaire, onze citoyennes et citoyens centenaires ont reçu le cadeau traditionnel par courrier, les visites étant annulées.

Visites et réceptions

Le président du Conseil d'Etat et la vice-chancière ont reçu officiellement en janvier, au Palais du Gouvernement, la consule générale du Pérou, Aelin Suzanne Maria Pérez Ramirez, pour une visite de courtoisie. En février, une délégation du Conseil d'Etat a reçu officiellement S.E. Sergei Garmonin, ambassadeur de Russie en Suisse, à Sierre. Les visites officielles des ambassadeurs de l'Allemagne, du Canada et de l'Inde en Suisse ont été annulées au vu de la situation sanitaire. Le Conseil d'Etat a dû renoncer aux visites confédérales en Valais des cantons de St-Gall, du Jura et de Bâle-Ville, toujours en raison de la pandémie.

CHANCELLERIE D'ETAT

Protocole

La Chancellerie d'Etat a coordonné et organisé toutes les séances et manifestations du Conseil d'Etat. Ce dernier s'est réuni à 73 reprises et a adopté quelque 6000 décisions.

Prestations en faveur de l'administration

L'unité de traduction de la Chancellerie d'Etat et du Service parlementaire, qui est composée de quatre traducteurs (2.3 EPT), a traduit environ 1200 pages, principalement pour la Présidence et le Grand Conseil. Pour effectuer ces tâches, elle utilise des mémoires de traduction performantes (SDL Trados Studio) lui permettant de travailler en réseau avec tous les traducteurs de l'administration cantonale et ainsi d'augmenter la quantité - et surtout la qualité - des traductions effectuées. Elle a en outre veillé à l'entretien et à l'alimentation des bases de données terminologiques (16'230 termes) et de traduction (1'737'269 unités de traduction), tout en assurant la coordination entre les traducteurs de l'administration cantonale et la collaboration avec les services de traduction des autres cantons et la Section de terminologie de la Chancellerie fédérale.

Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat a procédé à 2608 légalisations, effectué plus de 3.6 millions d'envois postaux, répondu à 16'287 appels adressés à son central téléphonique et signé quelque 5800 décisions du Gouvernement. Les chauffeurs ont parcouru plus de 60'000 kilomètres en voitures officielles pour les déplacements des conseillers d'Etat.

Appui juridique au Conseil d'Etat et législation

La Chancellerie d'Etat apporte son appui juridique aux membres du Gouvernement par des avis de droit divers.

Elle instruit les recours adressés au Conseil d'Etat dans les domaines du droit des étrangers, du droit de la construction, du droit de la circulation routière, du droit de la santé publique, du droit foncier rural, du droit disciplinaire et de la formation. 318 recours ont été déposés. 349 décisions ont été préparées par huit juristes (5 EPT) et prises par le Conseil d'Etat en ces matières.

La Chancellerie d'Etat effectue le contrôle de la législation sous l'angle technique et linguistique. Elle assure la publication de toute la législation cantonale en français et en allemand au Bulletin officiel (BO) ainsi qu'au recueil systématique (RS) ou au recueil officiel (RO), qui sont accessibles en ligne sur le [site Internet de la législation](#). 134 actes ont été publiés dans le RO.

Le team législation de la Chancellerie d'Etat (environ 1 EPT) soutient aussi les répondants législation de chaque département, en particulier dans l'utilisation de LexWork, outil de rédaction permettant la saisie structurée des actes législatifs. Les processus et flux du début d'un acte législatif jusqu'à sa transmission au Grand Conseil sont également fixés et gérés par le team législation.

Pour rappel, depuis le 1^{er} août 2018, le canton du Valais est passé à la primauté de la version électronique des actes législatifs. Cela signifie que la publication électronique fait juridiquement foi, respectivement la version publiée dans le RO.

La présidence de la Commission disciplinaire est assurée par la Chancellerie d'Etat. Elle traite en particulier des situations de harcèlement et des autres cas dont le Conseil d'Etat l'aurait saisie en raison de leur complexité. La Chancellerie d'Etat préside aussi la Commission consultative pour les dommages causés par un agent envers l'Etat, afin

que le Conseil d'Etat puisse se prononcer sur la responsabilité de l'agent. Elle préside également la Commission de sécurité qui peut être saisie par les employés d'Etat en cas de conflits et de violence au travail. Enfin, une Commission ad hoc chargée de donner des préavis en matière d'égalité a été nommée par le Conseil d'Etat en vue de donner un préavis dans une affaire de discrimination. La Chancellerie y a œuvré en tant que membre.

La Chancellerie d'Etat renseigne aussi les services de l'administration sur les questions de l'information du public et l'accès aux documents officiels articulé autour du principe de la transparence conformément à la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage (LIPDA).

Elle se charge de révisions partielles ou totales de divers actes législatifs dont les matières concernent la Présidence ou présentent des interfaces avec tous les départements.

Elle garantit enfin la coordination entre l'administration et le Service parlementaire du Grand Conseil, comme par exemple en élaborant la planification législative.

Appui à l'action gouvernementale

Fin 2019, le Conseil d'Etat avait adopté des mesures d'amélioration du système de gestion par mandats de prestations généralisé à l'ensemble de l'administration cantonale depuis 2005. En 2020, les premières mesures ont été réalisées, notamment celle portant sur le processus d'élaboration des mandats de prestations stratégiques, instrument privilégié de mise en œuvre des stratégies gouvernementales.

La Chancellerie a également participé activement à la réalisation de plusieurs objets gouvernementaux, en particulier la gestion des conséquences de la pandémie de COVID-19, le suivi du dossier des constructions illicites à Bagnes et l'amélioration de la surveillance des communes par le canton.

Suivi des interventions parlementaires

L'article 107 alinéa 2 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) prévoit que le rapport annuel du Conseil d'Etat présente un état des lieux de l'avancement des interventions parlementaires. Depuis le 1^{er} janvier 2016, plus de 300 interventions parlementaires ont été déposées et acceptées, parmi lesquelles

41 motions et 263 postulats. 134 de ces interventions (douze motions et 122 postulats) ont été réalisées. Les autres sont en cours de réalisation.

En collaboration avec le Service parlementaire, la Chancellerie d'Etat a œuvré à l'élaboration d'une application informatique de gestion des interventions parlementaires (ViaParl) qui permet la dématérialisation de bout en bout du processus de dépôt et de traitement des interventions parlementaires. Ce système a été mis en production en 2020.

AFFAIRES FÉDÉRALES ET INTERCANTONALES

La Chancellerie d'Etat soutient le Gouvernement pour ses activités fédérales et intercantionales. Ce soutien s'inscrit dans l'appui au Conseil d'Etat en matière de gouvernance. Il peut se résumer en la réalisation des tâches suivantes :

- identification et coordination des enjeux fédéraux et intercantonaux ;
- suivi des conférences gouvernementales (CdC, CGSO, CGCA) ;
- relations avec les parlementaires fédéraux valaisans ;
- collaboration au développement des relations transfrontalières.

Les activités déployées par la Chancellerie en matière d'affaires fédérales et de relations extérieures sont essentiellement de nature transversale. Elles sont complémentaires aux nombreuses actions réalisées par les départements et les services dans leurs domaines de compétences. Divers processus soutenus par la Chancellerie d'Etat favorisent l'échange d'informations entre les membres du Conseil d'Etat. Ils permettent au Gouvernement de thématiser les importants enjeux fédéraux ou intercantonaux. Dans un contexte qui tend toujours clairement à un renforcement des centres (Suisse métropolitaine), une influence renforcée du canton dans les dossiers fédéraux et intercantonaux les plus importants est une priorité que le Conseil d'Etat a clairement mis en évidence dans le programme gouvernemental publié en janvier 2018.

Les effectifs de la Chancellerie ont dans ce sens été renforcés depuis le 1^{er} mai 2019 par l'engagement d'un délégué aux affaires nationales.

Conférences intercantionales

L'action du Gouvernement en matière d'affaires fédérales se concrétise notamment par les implications de ses membres dans les travaux des conférences gouvernementales, des conférences spécialisées ou des conférences régionales. Les conseillers d'Etat valaisans y sont fortement impliqués et siègent dans plusieurs comités. La gestion de la crise du COVID-19 a mis particulièrement en évidence l'importance de la coordination et de la collaboration intercantonale. Les conférences intercantionales, gouvernementales ou spécialisées, sont par essence les lieux où s'exercent et se concrétisent ces collaborations.

Conférences gouvernementales

Les 26 cantons sont réunis au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). La CdC est un interlocuteur privilégié de la Confédération pour les questions liées au fédéralisme, à la politique extérieure et à la politique européenne. Elle suit également, en étroite collaboration avec les conférences spécialisées compétentes, les objets fédéraux de première importance pour les cantons. Avec la pandémie, la CdC a non seulement œuvré au renforcement de la collaboration intercantonale, mais également activement recherché à consolider les positions cantonales vis-à-vis de la Confédération. Roberto Schmidt représente le canton du Valais à la Conférence des gouvernements cantonaux pour la présente législature. La Chancellerie assure, au niveau du canton, le suivi administratif de la CdC.

La Conférence des gouvernements des cantons alpins (CGCA / RKGK) permet d'aborder des thèmes plus spécifiques au canton du Valais et de coordonner diverses actions avec des cantons qui partagent des intérêts convergents. Au nombre des thématiques suivies figurent plus particulièrement la défense de la force hydraulique ou le tourisme (au sens large incluant l'aménagement du territoire et les résidences secondaires). Roberto Schmidt représente le canton au sein de la CGCA / RKGK. Il en assume la présidence pour les années 2020 et 2021. Le canton profite de cette présidence pour renforcer encore la cohésion des cantons alpins dans la défense de leurs intérêts communs.

La Chancellerie a pour sa part renforcé le suivi administratif de la Conférence et contribue activement au bon déroulement de la présidence valaisanne et des travaux de la Conférence.

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) réunit les Gouvernements des cantons de Suisse romande et de Berne. Elle permet aux cantons membres d'aborder les thématiques importantes pour la région et de coordonner certaines actions au niveau national. Roberto Schmidt a présidé la CGSO durant les années 2018 et 2019. Le suivi administratif de la CGSO est assuré par la Chancellerie. Le canton du Valais joue par ailleurs un rôle actif au sein du réseau administratif de la CGSO qui réunit les responsables des affaires fédérales des cantons membres.

Conférences spécialisées nationales et régionales

Quatorze conférences gouvernementales spécialisées se répartissent le suivi des différentes politiques publiques au niveau national. Neuf conférences spécialisées sont également actives au niveau régional (Suisse occidentale / Suisse latine). Le suivi des conférences spécialisées est de la compétence des départements. La Chancellerie apporte au besoin un appui ponctuel aux membres du Gouvernement dans l'exercice de leurs mandats intercantonaux. Comme déjà indiqué ci-dessus, les conférences spécialisées nationales et régionales ont pleinement contribué à la coordination intercantonale lors de la crise du COVID-19. Cette coordination a été particulièrement active entre les cantons romands, notamment dans les domaines de la santé (CLASS) et de l'économie (CDEP-SO), mais aussi dans l'instruction publique, les transports ou la sécurité.

Fonctions particulières des membres du Conseil d'Etat valaisan dans les conférences Intercantoniales

Conférence des gouvernements des cantons alpins (2020-2021)	Roberto Schmidt	<i>Président</i>
Conférence des directeurs de l'énergie (depuis avril 2018)	Roberto Schmidt	<i>Membre du comité</i>
Conférence des directeurs des affaires sociales (depuis janvier 2017)	Esther Waeber-Kalbermatten	<i>Membre du comité</i>
Conférence des hautes écoles (depuis octobre 2018)	Christophe Darbellay	<i>Membre du conseil</i>
Conférence pour la forêt, faune et paysage (depuis novembre 2018)	Christophe Darbellay	<i>Membre du comité</i>
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (depuis juin 2013)	Jacques Melly	<i>Membre du comité</i>
Conférence des directeurs des transports publics de Suisse occidentale (depuis juin 2013)	Jacques Melly	<i>Président</i>
Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (depuis septembre 2018)	Frédéric Favre	<i>Membre du comité</i>

Rencontres entre Gouvernements

En 2020, aucune rencontre de travail entre Gouvernements cantonaux n'a pu être organisée en raison de la pandémie. De plus, une rencontre prévue à Berne entre le Conseil d'Etat, les parlementaires fédéraux valaisans et de hauts cadres valaisans de l'administration fédérale a dû être reportée.

Conventions intercantionales

Le canton du Valais est régulièrement appelé à conclure différents accords intercantonaux. La négociation et la conclusion de ces accords interviennent dans le cadre de la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles dont les départements ont la charge. Elles ont lieu le plus souvent sous l'égide des conférences spécialisées et ponctuent généralement plusieurs années de discussions.

En 2020, plusieurs accords intercantonaux ont été adoptés, respectivement soumis à l'approbation du Grand Conseil. Peuvent notamment être mentionnés :

- l'approbation par le Grand Conseil, en session de mars 2020, de la loi concernant l'adhésion à la modification du 23 novembre 2018 de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) ;
- l'approbation par le Grand Conseil, en session de novembre 2020, de la loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études ;
- l'approbation par le Grand Conseil, en session de novembre 2020, des lois d'adhésion aux nouvelles conventions intercantionales sur les loteries découlant de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent ;
- le processus de ratification de la révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics dont la loi cantonale d'adhésion sera discutée au Grand Conseil durant le deuxième semestre 2021 ;
- le processus de ratification de la révision totale de l'Accord intercantonal universitaire dont la loi d'adhésion sera discutée au Grand Conseil au début de l'année 2021 ;
- le processus de ratification de la convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges et la finalisation préalable d'une convention de formation spécifique entre les cantons romands (projet REFORMER).

Contact avec la députation parlementaire valaisanne

Le Conseil d'Etat et la délégation parlementaire valaisanne se rencontrent généralement avant chaque session parlementaire. Ces séances sont l'occasion d'aborder non seulement les objets de première importance pour le canton, mais également d'autres objets plus ponctuels aux enjeux particuliers. En 2020, ces rencontres ont été fortement marquées par la crise du COVID-19. Certaines rencontres ont dû être annulées. Ces annulations n'ont cependant pas altéré la bonne collaboration avec les élus valaisans à Berne, par exemple sur les objets suivants :

- législations relatives à la pandémie de COVID-19 ;
- révision complète de loi sur le CO2 ;
- révisions de la loi sur l'assurance-maladie (réduction des coûts) ;
- programmes pluriannuels en matière de formation, recherche et innovation et culture ;
- assainissement de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz ;
- politique agricole 2022+.

COLLABORATIONS TRANSFRONTALIÈRES

Conseil du Léman

Créé en 1987, le Conseil du Léman couvre un territoire d'une superficie de 20'000 km² comptant plus de 3 millions d'habitants répartis dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Cet organisme franco-suisse vise à promouvoir les relations transfrontalières, à initier des projets

communs de coopération et à renforcer l'identité lémanique. Les actions du Conseil du Léman sont organisées autour de quatre thématiques : mobilité, jeunesse et culture, économie et environnement.

En matière de mobilité, le Conseil du Léman suit des dossiers ferroviaires, lacustres et routiers. Dans ce contexte, sa commission Mobilité, présidée par Jacques Melly, a poursuivi la mise à jour du Schéma de cohérence lémanique des transports. Ce Schéma met en perspective, à l'horizon 2030, l'ensemble des projets de transports et études en cours portés par les collectivités suisses et françaises du bassin lémanique. Une version numérique du Schéma a été développée en 2020. Avec cet outil, les partenaires du Conseil du Léman s'engagent à poursuivre la mise en cohérence de leurs projets de mobilité. Dans cette perspective, et en complément de formations spécifiques, le réseautage sera développé afin de renforcer les contacts entre les acteurs, de part et d'autre de la frontière. Concernant les infrastructures de transport, le canton continue de s'engager activement pour achever le bouclage ferroviaire autour du Léman en réhabilitant la ligne ferroviaire Sud Léman entre St-Gingolph et Evian.

Dans le domaine de la jeunesse et de la culture, l'année 2020 constitue une année de transition. Si les projets culturels soutenus ont globalement pu être organisés, la crise sanitaire a en revanche eu raison des « Chorales lémaniques » dont la dernière édition a dû être annulée. En lieu et place de ce qui fut des années durant une manifestation phare, le Conseil du Léman a décidé d'instituer un nouveau projet de résidences artistiques transfrontalières. Les premières réflexions ont débuté et devraient se concrétiser au plus tard en 2022. En raison de la crise sanitaire toujours, les événements pour jeunes sportifs (tournois franco-suisse de football féminin et de rugby, tour cycliste du Léman) ont dû être annulés.

Dans le domaine économique, diverses initiatives lancées par les associations faitières fédérées en « unions » lémaniques ont été réalisées : 6^{ème} convention d'affaires annuelle consacrée à l'industrie des machines-outils, études sur l'agriculture bio et sur le comportement des consommateurs, renforcement des échanges transfrontaliers entre PME actives dans l'alimentaire ou encore réalisation d'une publication de synthèse sur les liens entre mobilités et territoire au sein de l'espace lémanique.

En matière de tourisme, le Conseil du Léman a initié un projet Interreg « Objectif Découverte Léman » qui ambitionne d'impulser une dynamique destinée à fédérer les acteurs autour d'un outil digital commun. Le diagnostic réalisé en 2020 devra permettre de définir la suite du projet et les moyens de le concrétiser.

Enfin, dans le domaine de l'environnement, le Conseil du Léman a initié une collaboration dans la lutte contre le moustique tigre, dont la propagation constitue un véritable marqueur de l'évolution climatique. La Suisse mène déjà une stratégie de lutte globale. Une coordination régionale à l'échelle transfrontalière permettrait de mutualiser les retours d'expériences et de mettre en place une communication grand public commune. Par ailleurs, les travaux de la filière bois ont été contrariés par la situation sanitaire. La rencontre franco-suisse prévue a dû être reportée à deux reprises. La production de capsules vidéo présentant les opportunités et les risques du marché transfrontalier, ainsi que les difficultés rencontrées par les acteurs du domaine et leur modèle d'implantation, a néanmoins pu être soutenue.

INFORMATION

En application du concept d'information, la cellule d'information et communication de la Chancellerie d'Etat (IVS) veille à favoriser une communication proactive, intégrée et coordonnée.

Suivi particulier pour les objets gouvernementaux

La communication des objets gouvernementaux fait l'objet d'une attention particulière de la part d'IVS selon la directive et les processus spécifiques mis en place à cet effet en 2015. Il s'agit des objets qui concernent plusieurs départements, qui touchent l'image et la réputation de l'Etat ou dont la portée nécessite une implication du Gouvernement dans son ensemble. En 2020, on peut citer par exemple la communication réalisée au sujet de la crise sanitaire liée au COVID-19 ayant nécessité une coordination importante entre les départements, mais aussi la communication concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de développement durable et celle relative au dossier des constructions illicites de la commune de Bagnes.

Plus de 300 communiqués de presse

IVS a organisé 35 conférences de presse, édité et diffusé 306 communiqués de presse ainsi que 35 bulletins d'information hebdomadaires du Conseil d'Etat. Ont également été assurés : la diffusion de contenus à la demande d'organismes institutionnels intercantonaux ou d'entités valaisannes d'intérêt public, les réponses aux nombreuses sollicitations régulières des médias, la capture, la diffusion et l'archivage de photos, la mise à disposition d'une revue de presse quotidienne et de revues thématiques, l'information des collaborateurs de l'administration sur les décisions et projets importants, des envois de masse à l'interne de l'administration (newsletters, offres de cours, etc.), la conception et l'édition du rapport annuel du Conseil d'Etat, divers travaux de conception graphique, la réalisation de la partie médias et communication du Bulletin officiel ainsi que la mise en ligne des procédures de consultations, de rapports ou d'autres contenus à la demande des services.

Magazine online du personnel vis-à-vis

En 2020, IVS a assuré la publication du magazine online du personnel [vis-à-vis](#). Ce magazine propose aux employés de l'administration cantonale des informations, des interviews et des conseils sur des sujets qui les concernent, des reportages sur les activités des services de l'Etat, des portraits de collaboratrices ou collaborateurs au parcours atypique, des visites guidées de localités du canton ou encore la découverte de documents extraits des Archives de l'Etat du Valais.

Centre médias

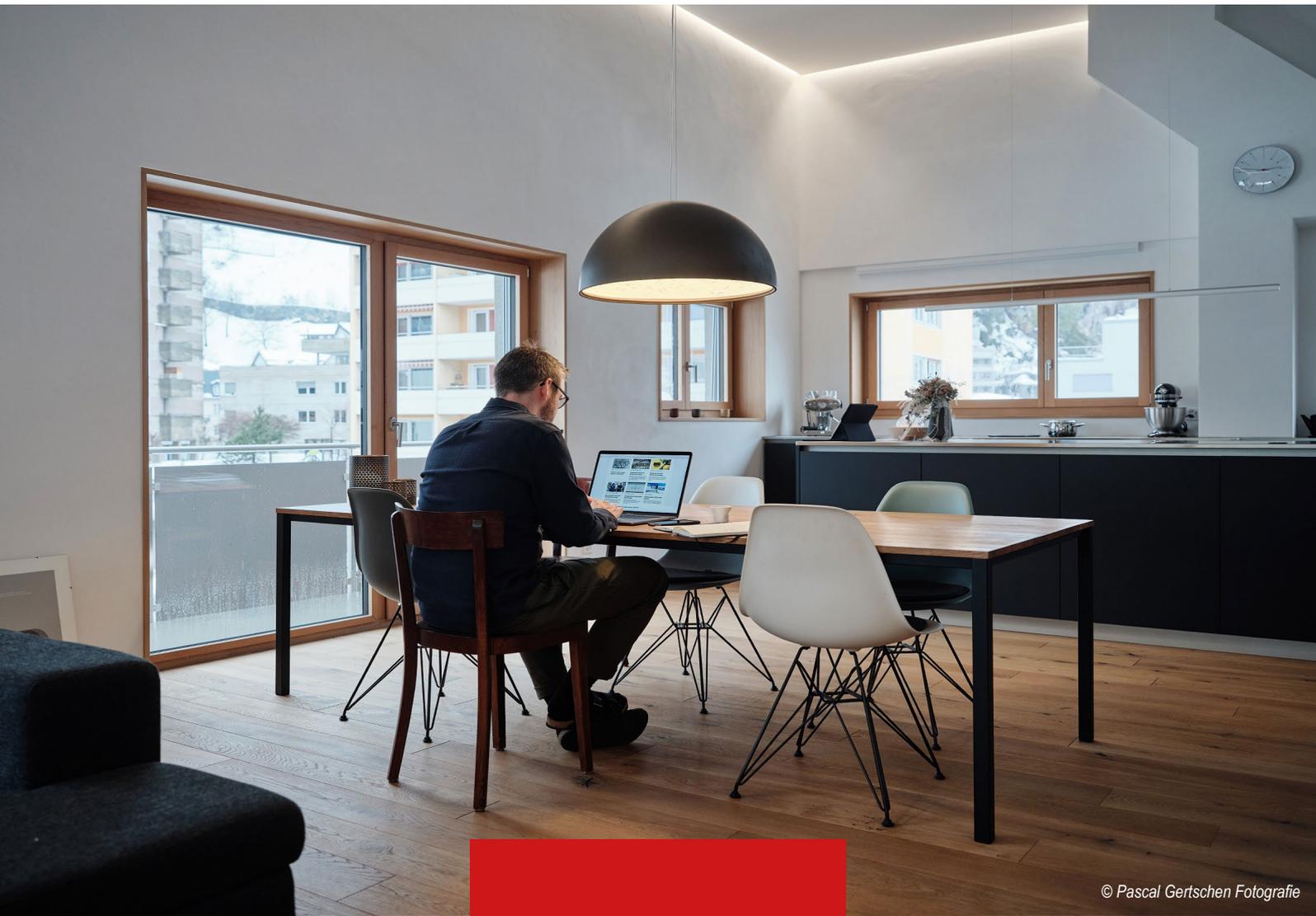
Les conférences de presses, qui se déroulent habituellement à l'Espace Porte de Conthey, ont aussi été organisées cette année dans la salle du Grand Conseil afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. Aux pics de la pandémie, elles ont été remplacées par des visioconférences.

Site Internet

Le [site Internet de l'Etat du Valais](#) a joué un rôle capital dans la communication liée à la crise du COVID-19. Toutes les informations ont été centralisées sur la page [INFO Coronavirus](#) créée dès le début de la pandémie. Les mesures décidées par le Conseil d'Etat y ont été actualisées, donnant un accès clair et rapide à toutes les informations indispensables à ce sujet. Cette page a joué un rôle central dans l'information du grand public et a été consultée, certains jours, des dizaines de milliers de fois. La crise sanitaire a démontré à quel point il est important de travailler de manière proactive à l'ère du numérique. IVS s'attachera à développer ce type de communication dès 2021.

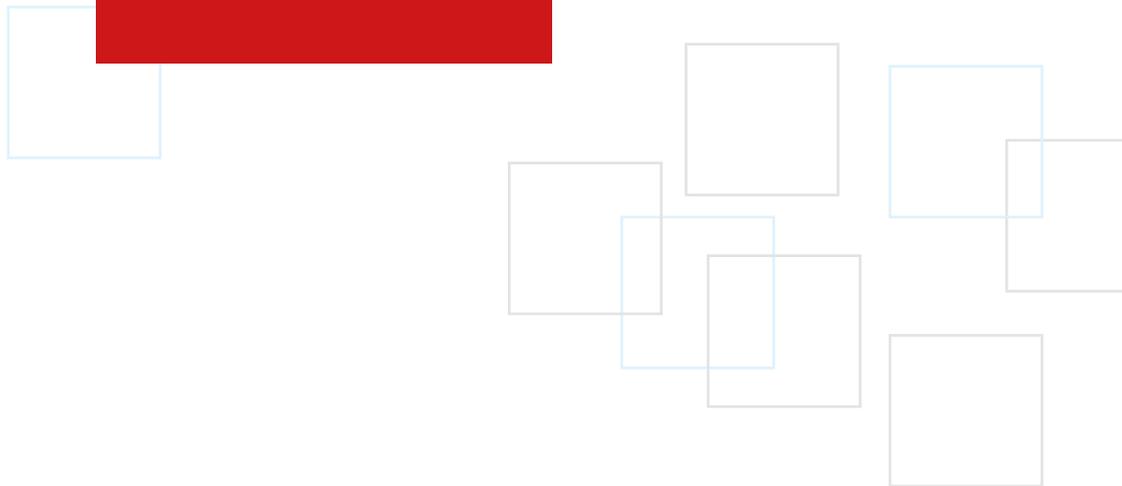
Conseil et appui

IVS poursuit ses tâches de conseil en communication pour le Gouvernement, les départements et les services de l'Etat. Il s'agit notamment d'apporter un soutien au Conseil d'Etat au sujet de sa politique d'information et d'organiser et coordonner les projets de communication avec les secrétaires généraux. Le chef d'IVS fait également partie, en tant que responsable de l'information, de l'Organe cantonal de conduite (OCC).



© Pascal Gertschen Fotografie

FINANCES ET ENERGIE



DES BOULEVERSEMENTS QUI ONT RAPPROCHÉ LA POPULATION

« Qui veut vivre doit s'adapter aux conditions nouvelles de la vie. »

2020 a sans nul doute sorti chacune et chacun d'entre nous de sa zone de confort. En peu de temps, le monde tel que nous l'avons connu a changé. Face à ces bouleversements, un sentiment d'inquiétude et d'instabilité peut nous gagner. De quoi sera fait demain ? Est-ce que je garderai mon travail ? Comment vais-je payer la location de mon établissement ? Mes proches vont-ils tomber malades ? La tentation de s'éloigner les uns des autres peut être grande.

Pourtant, nous avons vu ces derniers mois des Valaisannes et des Valaisans qui allaient les uns vers les autres. Des initiatives de solidarité fleurissent à travers le canton et sur les réseaux sociaux. Des jeunesses de village livrent les courses aux personnes à risque. Des bénévoles téléphonent à nos aînés en leur permettant d'échanger et de parler. Les enfants font des dessins pour leurs grands-parents. Le commerce local reprend gentiment la place qui doit lui revenir. Les musiciens de nos fanfares animent les quartiers de quelques notes pour mettre du baume au cœur. On s'adapte et on se serre les coudes !

Comme employeur, l'Etat du Valais a dû réagir rapidement afin de protéger la santé de ses collaborateurs. Le Service cantonal de l'informatique et le Service des ressources humaines ont mis en place les processus nécessaires pour que le télétravail puisse largement être effectué. Et globalement, tous les services de l'Etat ont su être souples dans leurs activités. Face aux risques, s'adapter est nécessaire. Je suis fier de voir à quel point notre fonction publique a gardé le cap dans ces moments de turbulence. Je remercie du fond du cœur tous les collaborateurs de l'administration cantonale pour leur engagement au service de la population valaisanne.



© Olivier Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roberto Schmidt'.

Roberto Schmidt
Conseiller d'Etat

FINANCES

Compte 2020

L'année a indiscutablement été marquée par la COVID-19. Les débats se sont focalisés sur la crise sanitaire, les mesures à prendre pour endiguer la transmission du virus et les conséquences économiques et sociales. Ainsi, en plus de dépassements de crédits dans le domaine de la santé notamment, des crédits supplémentaires de 169,2 millions de francs bruts ont été octroyés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, dont 136,2 millions l'ont été en réponse directe à la pandémie. Ces autorisations budgétaires complémentaires n'ayant pas été intégralement versées à fin 2020, certains reliquats de crédits pourront figurer en tant que dépassements de crédits au compte 2021.

Le [compte 2020](#) de l'Etat du Valais boucle l'année avec un excédent de revenus de 2,3 millions et un excédent de financement de 20,8 millions. Si l'équilibre des finances cantonales a pu être assuré, certains signaux reflètent une fragilisation de la robustesse financière. Les répercussions à moyen et long terme de la crise sanitaire et économique traversée depuis plus d'un an demeurent à ce jour incertaines. Elles démontreront a posteriori si l'année 2020 fait figure ou non de tournant pour les finances du Canton.

L'année 2020 a vu l'entrée en vigueur de la réforme fiscale RFFA-VS, ainsi que de la réforme structurelle de la Caisse de prévoyance du Canton du Valais. Le Grand Conseil a accepté la création d'un nouvel instrument financier : la réserve de politique budgétaire. Prévue dans les recommandations du modèle comptable harmonisé MCH2, cette réserve permet de faire face aux défis venant régulièrement mettre à mal l'équilibre des finances, lorsque des charges nouvelles, imprévues ou extraordinaires s'ajoutent aux crédits budgétaires habituels, ou lorsqu'un événement particulier remet en question le financement du développement ordinaire des prestations publiques. Une dotation initiale de 96,9 millions de francs a été faite à la réserve, à laquelle s'est ajoutée une alimentation de 50 millions au compte 2020.

Budget 2021

Grâce aux résultats favorables des dernières années, les finances du Canton ont permis de présenter un [budget 2021](#) ambitieux, qualifié de budget de relance, malgré les incertitudes aux conséquences de la COVID-19 sur la population et l'économie.

FISCALITÉ

Révision de la loi fiscale (RFFA-VS)

Le Grand Conseil a adopté la RFFA-VS le 12 mars 2020. Celle-ci prévoit notamment une diminution importante de l'impôt sur le bénéfice, la suppression de l'outil de production pour l'impôt cantonal et la reprise des mesures fédérales dans la loi cantonale. Pour les entreprises réalisant un bénéfice jusqu'à 250'000 francs (environ 95% des sociétés valaisannes), le Valais appliquera les taux les plus bas de Suisse. A la suite de l'échec du référendum, le Conseil d'Etat a décidé de fixer l'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2020. La RFFA-VS influencera les recettes fiscales des collectivités publiques dès la période fiscale 2020 et jusqu'en 2022.

Projets informatiques

Le domaine informatique lié à la fiscalité est en constant mouvement. Après la migration sur SAP des données des personnes physiques le 1^{er} janvier 2017 et celle des personnes morales le 1^{er} janvier 2019, la migration des données de l'impôt à la source était la dernière étape importante qui a été réalisée à la fin de l'année 2020. Le Parlement fédéral prévoit d'introduire une déclaration d'impôt sans signature. Le canton du Valais est l'un des pionniers en matière de digitalisation des procédures. Les étapes suivantes ont déjà été réalisées :

- dépôt de la déclaration sans signature par VSTax. Le Valais est l'un des premiers cantons de Suisse permettant d'effectuer cette opération 100% par voie électronique,
- application TellTax pour smartphone. Le Valais est l'un des premiers cantons de Suisse disposant d'une telle application pour le scannage des pièces justificatives,

- bureau sans papier pour les taxateurs,
- nouvelle calculatrice en ligne, Tax calculator, permettant au contribuable de calculer le montant de ses impôts en ligne.

Taxation des personnes physiques exerçant une activité lucrative dépendante

Le semi-confinement qui a commencé en mars 2020 a eu des répercussions importantes sur la manière de travailler du Service cantonal des contributions (SCC). Le personnel a été productif dès le premier jour, notamment grâce aux programmes informatiques (MyApps) et à la digitalisation. Depuis la mise en place de la nouvelle structure liée à la taxation en 2007, le SCC a établi un nouveau record, avec 172'866 taxations finalisées à la fin de l'année, ce qui représente 84.22% des contribuables exerçant une activité lucrative dépendante.

PERSONNEL

COVID-19

Sur proposition du Service des ressources humaines (SRH), le Conseil d'Etat a pris plusieurs mesures envers son personnel dans le cadre de la crise sanitaire. Des informations régulières et ciblées ont été adressées aux chefs de service et à l'ensemble des collaborateurs. Un site Intranet spécifique a été mis en place pour chacun de ces publics-cibles ainsi qu'une bourse des emplois interne. De plus, de nombreuses questions, notamment de droit du travail, ont été traitées par le SRH et communiquées à l'ensemble du personnel. Un plan de protection général pour l'administration cantonale prévoyant différentes mesures de prévention a été déployé. Des d'écrans de protection ont été installés aux guichets, en complément à de nombreuses autres mesures. Ces importants efforts du SRH vont se poursuivre.

Textes législatifs

Dans un esprit d'harmonisation des diverses bases légales, le SRH a révisé de multiples textes. Ainsi, différentes lois sur le personnel de l'Etat du Valais ont été adaptées, notamment en ce qui concerne le temps d'essai, les mesures administratives et la résiliation des rapports de service. Par ailleurs, un effort conséquent a été fourni pour la mise en vigueur de la réforme de la loi CPVAL et de ses

ordonnances ainsi que pour les différentes mesures d'accompagnement, notamment celles en lien avec la flexibilisation de l'âge de la retraite. L'introduction de la baisse de taux d'activité à la suite d'une naissance ou une d'une adoption a également nécessité une modification de l'ordonnance sur le personnel. L'ordonnance sur la fidélité a aussi été modifiée à la suite de la mise à jour de la procédure des fidélités.

Télétravail

Le SRH a mis en place toutes les mesures nécessaires afin que le télétravail exceptionnel puisse être réalisé de façon optimale. Pour ce faire, la création et la mise en œuvre de directives propres au télétravail exceptionnel ainsi que le déploiement de tout l'équipement informatique nécessaire se sont déroulés dans un délai très court, sous la responsabilité du SRH.

Par ailleurs, une nouvelle stratégie pour le télétravail ordinaire ainsi qu'une nouvelle directive ont été élaborées par le SRH. Ce dernier a également développé un processus de gestion digitalisée des demandes pour réaliser du télétravail. Le Conseil d'Etat a décidé le 2 décembre 2020 d'élargir, d'optimiser et d'harmoniser le télétravail ordinaire dès le 1^{er} avril 2021.

Digitalisation des processus de gestion du personnel

Dans le cadre de la politique de cyberadministration, le SRH poursuit ses efforts concernant la digitalisation des processus de gestion du personnel. En effet, le SRH a testé la mise en place d'un portail « Employee Self-Service » permettant l'automatisation de certains processus RH afin de les rendre plus efficaces.

Appui juridique

L'Office juridique des finances et du personnel (OJFP) a apporté son soutien au Conseil d'Etat et aux différents départements et services, notamment pour des procédures en lien avec le personnel et dans le cadre de la rédaction de rapports, de notes et de directives. Il a ainsi collaboré aux travaux de préparation de modifications législatives et participé aux divers groupes de travail, en lien notamment avec la fonction publique.

Plusieurs préavis financiers ont été émis à la demande de l'administration cantonale des finances (ACF) par l'OJFP qui est également régulièrement

sollicité pour la vérification et/ou la relecture de documents ou d'actes notariés, ou pour l'examen des différentes situations de responsabilité civile.

L'OJFP a également participé à plusieurs audiences de conciliation devant des juges de commune et a représenté l'Etat devant d'autres autorités judiciaires. La récupération de l'assistance judiciaire, des prestations LAVI et des frais de justice constituent aussi une tâche demandant un important travail juridique et de secrétariat dévolu à cet office.

À la fin de l'année 2020, dans le cadre du projet « Efficience+ », l'OJFP a été dissous et les ressources ont été attribuées au Service cantonal des contributions (SCC) et à l'Etat-major du Département de finances et de l'énergie (DFE).

INFORMATIQUE

Stratégie informatique cantonale

Le déploiement de la stratégie informatique fait l'objet d'un rapport détaillé au Grand Conseil pour l'exercice 2020, comme pour les années précédentes. Le Service cantonal de l'informatique (SCI) a procédé à diverses activités et réalisations notables.

Cybersécurité

L'introduction massive du télétravail en mars dernier n'a pas augmenté le risque sécuritaire global de manière significative grâce aux outils de support du travail à distance déjà mis en place par le SCI. La cellule sécurité a procédé à un nombre très élevé d'audits de sécurité applicatifs, dont plusieurs dans un laps de temps réduit afin de permettre la mise en ligne rapide des solutions en lien avec les mesures liées au COVID-19.

Par ailleurs, un « Security Operation Center » a été implémenté en 2020. Ce dernier offre une meilleure visibilité sur l'état général de la cybersécurité au sein de l'Etat du Valais. La cellule de crise du SCI a bénéficié d'une formation spécifique dispensée par l'Office cantonal de la protection de la population (OCPP) et un exercice a été organisé. De plus, la résilience globale de l'informatique étatique a été améliorée, notamment avec la mise en place de nombreuses mesures au sein des centres de calculs.

Développement d'applications

80 projets ont été livrés et 436 demandes ayant fait l'objet de développement de moins de trois jours ont été mises à disposition des clients. Voici quelques éléments :

- Nestore, outil de reporting énergétique,
- le portail employé SAP,
- les adaptations liées à la RFFA,
- l'intégration de la SwissID comme moyen d'authentification,
- l'intégration d'applications externes (gestion des bornes électriques, formulaire is2020, RouteRank),
- la gestion de l'impôt à la source, portail, back-office et reprise des données de l'ancien système,
- l'évolution de nombreuses applications (mises à jour en lien avec les changements dus au COVID-19, gestion de l'âge flexible de la retraite, registre foncier, centrale des testaments, importation ISM vers SAP, extraits de cadastre, amortissements et remises des factures, gestion du service hivernal, gestion de l'impôt des personnes morales et des personnes physiques, fournitures scolaires, eRecrutement, gestion des poids et mesures, gestion du sel pour les routes),
- les adaptations 2020 de la gestion des paiements directs.

Projets

Le SCI a poursuivi de nombreux projets en 2020, notamment les suivants :

- finalisation du projet de migration des postes de travail sous Windows 10,
- mise à disposition de moyens exceptionnels pour la prise en charge du télétravail, notamment la fourniture d'un plus grand nombre d'ordinateurs portables,
- mise en service du projet d'optimisation du trafic des paiements. Les premiers services pilotes traitent leurs factures de manière entièrement digitalisée,

- migration de l'ensemble des objets connectés de l'ancien contrat CMN vers le nouveau « Natel go » de Swisscom,
- mise en œuvre du portail « Employee Self-Service » pour certains services pilotes de l'administration,
- fin de la refonte de la Base de données référentielles Personnes Physiques (BDR-PP) et analyse complète effectuée en vue des développements 2021-2022 de la Base de données référentielles Bâtiments et Logements (BDR-BL).

Processus

- Mise en place de l'automatisation de certaines tâches en vue d'une augmentation de la qualité et d'un gain de temps. Au total, environ 4700 tâches annuelles ont ainsi pu être automatisées (Service Desk, administration SAP ECM et bureautique, commandes de matériel),
- traitement de 154 demandes de projets informatiques métier et de 36 demandes de projets techniques,
- lancement d'une démarche qualité au sein du SCI, avec à la clé quelques initiatives comme notamment l'automatisation de certaines tâches, la fiabilisation des indicateurs et la création future d'une charte.

Filières

- Participation active de la filière Business Intelligence dans les projets en lien avec les actions COVID-19, notamment l'action « bon de 100 francs »,
- études et travaux réalisés en lien avec la future migration de l'ERP SAP vers la version S/4HANA,
- mise en place d'un processus rigoureux de Release Management au sein de la filière SAP.

Infrastructures

Des adaptations de l'infrastructure ont dû être apportées à la suite des mesures liées au COVID-19 :

- augmentation des capacités de visioconférence,

- déploiement massif de l'application téléphonique « Jabber » sur les postes de travail et sur les smartphones des employés,
- extension des accès distants aux applications,
- mise en place d'une nouvelle solution VPN sur les postes de travail.

Le SCI a également consolidé l'environnement de supervision par la mise en place d'une solution de gestion centralisée des logs. De plus, un projet d'automatisation et d'industrialisation des tâches répétitives a démarré, des analyses techniques pour le futur « Datacenter » ont été menées, les imprimantes centrales ont été remplacées et une solution transitoire a été mise en place pour la continuité des activités du « Printcenter », les travaux de migration des systèmes sur le nouvel environnement réseau se sont déroulés et un test du plan de secours informatique a été effectué.

ENERGIE

Potentiel hydroélectrique en Valais

Une « Etude de base sur le potentiel hydroélectrique du Valais », commandée par le Département des finances et de l'énergie (DFE) en collaboration avec les Forces Motrices Valaisannes (FMV), montre un potentiel de production hivernale supplémentaire de 2.2 TWh par rapport à aujourd'hui, avec une augmentation simultanée de la capacité de stockage de 655 millions de m³. Ainsi, le Valais pourrait contribuer de manière significative au renforcement de la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse, ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie énergétique fédérale et cantonale pour 2050. Pour la première fois, l'étude replace le principe de « l'utilisation multifonctionnelle de l'eau dans les bassins versants » dans un contexte supra-régional et présente les étapes nécessaires à franchir avec les différents acteurs concernés.

Programme Bâtiments

Dans une comparaison intercantonale, le Valais se retrouve régulièrement en tête de liste. Au début de l'année 2020, les contributions de soutien ont été augmentées pour cinq des onze mesures du programme immobilier.

Le montant total des subventions versées en 2020 est de 17.3 millions de francs. Si l'on déduit la contribution fédérale de 13.2 millions de francs financée par la taxe sur le CO₂, la contribution cantonale nette pour 2020 s'élève à 4.1 millions de francs. Les nouveaux engagements pris envers des tiers ont atteint 25.9 millions de francs en 2020.

Lignes à très haute tension – THT

Dans le cadre des projets de Swissgrid AG pour la construction et le remplacement des lignes à haute et très haute tension entre Chippis-Mörel et Chippis-Stalden, qui ont été mis à la disposition du public en mai 2019, le canton a soumis des objections à l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) dans le cadre des procédures respectives afin d'examiner les options de câblage. Malgré ces objections, le canton reconnaît l'importance du projet pour améliorer la sécurité d'approvisionnement du Haut-Valais et pour renforcer la sécurité du réseau grâce à l'intégration dans le réseau interconnecté de 380 kV d'Europe continentale. En outre, le canton poursuit les négociations sur l'éventuel déplacement de pylônes individuels dans les régions de Grône et de Chalais pour la section Chamoson-Chippis.

Restauration des cours d'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre de la renaturation des cours d'eau, conformément à la loi sur la protection des eaux, les propriétaires de centrales sont tenus de prendre des mesures pour contrer les effets négatifs de l'exploitation de l'énergie hydraulique en termes d'éclusées, de migration des poissons et de charge du fond. Ainsi, dans notre canton, il faut étudier les effets de l'éclusée sur 18 ouvrages, la libre migration des poissons sur 43 obstacles et le bilan de charge sur 42 installations. La mise en œuvre des mesures doit commencer avant le délai légal de fin 2030 afin de garantir la compensation de Swissgrid. À ce jour, le DFE a émis 54 des 103 ordonnances nécessaires.

Restructuration de l'économie électrique valaisanne

La concrétisation des stratégies forces hydrauliques et de la « Vision énergétique 2060 » nécessite un rassemblement des acteurs énergétiques valaisans. La production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité sont particulièrement concernés. Dans ce cadre, les FMV et OIKEN ont signé une lettre d'intention pour

un partenariat fort. Des prises de participations croisées sont discutées. Les gestionnaires de réseaux d'électricité ont été invités par le DFE à prendre contact avec les FMV dans le même esprit.

Accord 87

La rupture de la conduite de pression de la centrale de Bieudron à la fin de l'année 2000 a entraîné des retards dans l'établissement d'un inventaire et des divergences entre les concédants et les concessionnaires dans l'interprétation de la « convention 87 » régissant la compensation financière en cas d'exercice du droit de retour concernant la centrale hydroélectrique de Cleuson-Dixence. Un inventaire est maintenant disponible pour la nouvelle usine et les usines existantes. Ce dernier a été accepté par toutes les parties afin de régler les divergences et adopté par le Conseil d'État.

REGISTRE FONCIER

Développement des prestations en ligne

En raison du COVID-19 et grâce à la modernisation de ses pratiques et aux changements technologiques induits, le Service du registre foncier (SRF) a pu effectuer une grande partie de ses prestations à distance. Quelques activités des registres fonciers sont encore tributaires du papier et nécessitent une présence physique des collaborateurs. Pour ces prestations, le SRF a saisi l'opportunité pour proposer les prémices d'un service en ligne. Plusieurs formulaires, à l'instar des demandes d'extraits du registre foncier, sont maintenant disponibles sur Internet. Le SRF travaille actuellement à rendre possible tout le processus de commande d'extraits directement en ligne.

RF2020

Le SRF a poursuivi la mise en œuvre des projets du programme RF2020 consistant à moderniser, informatiser et harmoniser le domaine et les prestations délivrées. Une plateforme, conforme aux normes et standards internationaux les plus récents, concrétise une avancée technologique déterminante. Elle met progressivement à disposition des ayants droits, dont les notaires, l'ensemble des documents électroniques archivés

et sécurisés du registre foncier. Un processus complet orienté archivage électronique à long terme a été mis en place. Les données papiers continuent leur migration informatique.

En 2020, 54 communes sont entièrement introduites et informatisées et 37 communes le sont partiellement sur les 126 actuelles. Modernisation rime également avec simplification pour le SRF, avec la mise en place d'une interface permettant la reprise automatique des données de la mensuration officielle dans le registre foncier. Depuis l'initialisation du projet en 2010, les besoins initiaux et les évolutions technologiques ont énormément évolué. C'est pourquoi une étude de faisabilité a été réalisée afin de confirmer les besoins pour un certain nombre de projets et de définir les éléments à fournir dans le cadre du programme. Le CoPil RF 2020 a validé une proposition de restructuration des projets tenant compte de la situation actuelle ainsi que de la stratégie informatique.

Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE)

Dans le cadre de la LFAIE au cours de l'année 2020, le SRF a attribué environ 5% d'unité de contingent en moins que l'année précédente. Cependant, aucune baisse des demandes globales n'a été ressentie, car le nombre de requêtes concernant la LFAIE a augmenté de 4%. L'année écoulée a encore été marquée par une forte sollicitation du SRF sur des questions particulières en lien avec le domaine du registre foncier ayant nécessité une coordination étroite avec les domaines de la construction, de l'aménagement du territoire et des résidences secondaires notamment.

GÉOMATIQUE

En 2020, 68 lots de la mensuration officielle ont été approuvés par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M). La plupart de ces lots concernent l'adressage des bâtiments et certains le renouvellement des anciennes mensurations fédérales.

Zones alpestres

Le cahier des charges pour la nouvelle mensuration des zones alpestres a été précisé et les exigences ont été adaptées en concertation avec la D+M. Les exigences en matière de précision et de fiabilité dans

les zones alpestres sont moins strictes que dans les zones à bâtir. Par conséquent, les méthodes de mesure peuvent également être adaptées. Les procédures d'adjudication ont été réalisées dans 14 lots sur un total de 68. Les renouvellements de Bitsch, Chalais, Grône, Mörel-Filet, Orsières, Vissoie et Vollèges ont été approuvés et peuvent être intégrés dans la base de données cantonale de la mensuration officielle (BADOC). Il s'agit d'une condition préalable à la libéralisation des mises à jour de la mensuration officielle. L'identifiant fédéral d'immeuble (EGRID) a été introduit dans la mensuration officielle en vue de la digitalisation des processus administratifs (eGovernment).

Registre fédéral des bâtiments et des logements

Le Service de la géoinformation (SGI) est également le service de coordination pour la tenue du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). Le travail de mise en cohérence des données sur les bâtiments de ce registre avec celles de la mensuration officielle et leur enrichissement par des informations complémentaires a commencé. L'intention est d'utiliser le RegBL comme base de données pour la transition énergétique et pour la protection de l'environnement au niveau national.

IMORF

L'interface IMORF a été mise en exploitation. Cette interface permet le transfert des données numériques de la mensuration officielle et du Registre foncier.

Centre de compétence pour la géomatique (CC GEO)

Le CC GEO, en tant que garant des géodonnées du système cantonal d'information du territoire, a mis en place des mesures d'assurance qualité. L'architecture a été adaptée pour répondre aux besoins étendus des services cantonaux. En particulier, certaines parties de l'infrastructure Internet du géoportail ont été transférées vers l'infrastructure informatique cantonale. En outre, des applications ont été créées sur les appareils mobiles, notamment pour l'enregistrement des élevages de volailles et pour la promotion de la biodiversité.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF)

Le [cadastre RDPPF](#) a été mis en exploitation et des travaux préliminaires ont été effectués pour le compléter conformément à la convention-programme 2020-2023. Par exemple, les zones réservées, l'espace réservé aux eaux et les réserves forestières doivent être intégrées en tant que restrictions de droit public à la propriété foncière. Les données des plans de zones de danger devront également être introduites. Le cadastre RDPPF, en tant que troisième pilier du système cadastral suisse, gagnera en importance grâce à son enrichissement.

IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Centre de compétence du Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (FIGI)

La section centre de compétence FIGI a défini et mis en place le mode de facturation FIGI. Il a aussi finalisé la mise à jour de la base de données et digitalisé les plans des bâtiments prioritaires. Tous les processus métier ont été documentés. Un outil stratégique a été acquis pour la planification des entretiens des bâtiments et pour faciliter la gestion énergétique des bâtiments de manière transparente.

Chantiers et projets dans l'ensemble du canton

Le Grand Conseil a octroyé les trois crédits de construction suivants : la réorganisation de la Castalie à Monthey, le nouveau bâtiment pour la Centrale d'engagement à Sierre (117-118-144) et l'extension de la Prison des Iles à Sion. Les travaux ont débuté pour le nouveau bâtiment cellulaire et bâtiment annexe à Crêtelongue, la construction du nouveau centre pour le Service de la circulation routière et de la navigation à Sion ainsi que pour la transformation des locaux du centre d'impression des Ronquoz dans le cadre du Campus Energypolis, à Sion.

Selon le planning, les études pour le nouveau collège de Sion, le nouveau Centre ETERPYS à Conthey, le nouveau bâtiment administratif à Sierre et l'extension de l'école professionnelle de Viège

sont en cours. Les travaux d'assainissement de la maison de la musique du collège de Brigue, premier objet FIGI, ont pris fin en 2020 et les locaux ont été inaugurés.

Gérance et entretien des immeubles

Afin de répondre aux besoins de l'administration cantonale et dans la continuité de ses prestations, la section gérance et entretien des immeubles a réaménagé de nombreux locaux. Au vu de la situation sanitaire, plusieurs chantiers ont dû être réorganisés. De plus, la section a mis en place la logistique relative aux nettoyages particuliers selon les directives du Conseil d'Etat. Elle a aussi mandaté plusieurs études afin de pouvoir planifier, avec le fonds FIGI, les assainissements des bâtiments d'importance cantonale.

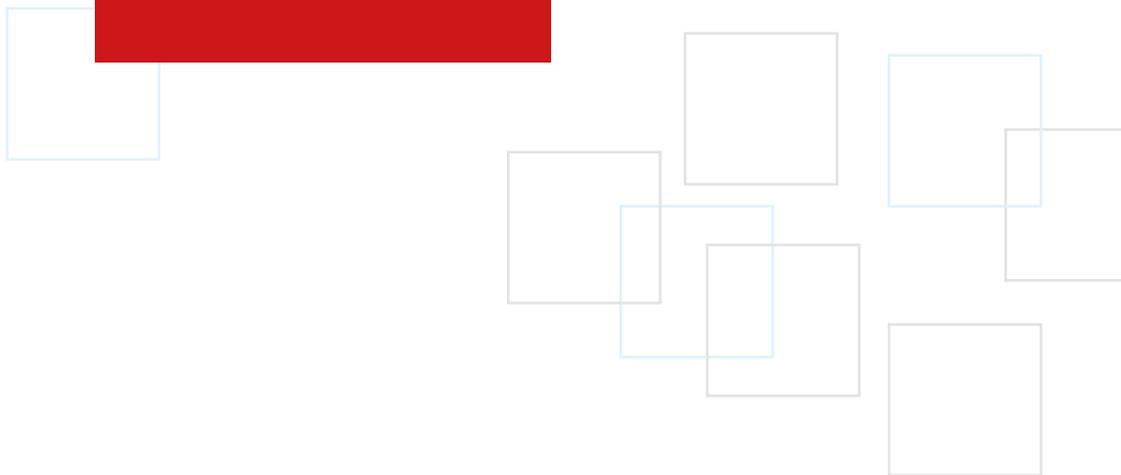
Patrimoine

En 2020, la section patrimoine a terminé la première étape de la restauration intérieure de la Basilique de Valère. De plus, 39 chantiers de restauration ont été subventionnés et 1300 préavis rédigés, deux communes ont homologué leur inventaire, quatre articles sur l'architecture du 20^e siècle en Valais sont parus dans la presse et 918 visiteurs ont participé aux Journées européennes du patrimoine.



© Pascal Gertschen Fotografie

SANTÉ,
AFFAIRES
SOCIALES
ET CULTURE



UNE SITUATION EXTRAORDINAIRE POUR DES ENGAGEMENTS TOUT AUSSI EXTRAORDINAIRES

L'année 2020 restera dans ma mémoire car elle a été marquée par la pandémie de coronavirus. En cette période troublée, les Services de la santé publique, de l'action sociale, de la protection des travailleurs et des relations du travail, de la culture, des poursuites et faillites, de la consommation et des affaires vétérinaires ainsi que l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, ont tous été confrontés à des défis majeurs. De nombreuses tâches ont dû être complètement repensées. Je tiens à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement et leur capacité d'adaptation en ces instants difficiles. Une telle situation extraordinaire n'aurait pas pu être maîtrisée sans la coopération de toutes les autorités concernées. Je souhaite que l'administration cantonale continue à être aussi engagée envers notre population.

Je tiens également à remercier du fond du cœur l'ensemble du corps médical et du personnel soignant qui a produit un effort de tous les instants. Cette année 2020 aura été bouleversante et intense, mais aura aussi mis en lumière la capacité de chacun à apporter son aide, à son échelle.

En 2020, un certain nombre de révisions législatives ont été rédigées dans mon département et d'autres projets poursuivis. La Loi sur l'intégration et l'aide sociale et la Loi sur la santé ont fait l'objet d'une révision totale. La Loi d'application de la loi sur les travailleurs détachés et la loi fédérale sur le travail au noir a été partiellement révisée. En outre, les révisions de la Loi d'exécution de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, la Loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances ainsi que la Loi sur l'intégration des personnes handicapées et la Loi sur l'accompagnement en fin de vie ont été préparées et adoptées par les commissions parlementaires pour les débats en 2021. Je suis également heureuse que le projet de modernisation et d'extension du centre médico-éducatif de La Castalie ait été approuvé par le Grand Conseil. Par ailleurs, la convention intercantonale avec l'Hôpital Riviera-Chablais a été renouvelée.



© Olivier Maire

Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

SANTÉ PUBLIQUE

Pandémie de COVID-19

Le 28 février 2020, la première personne testée positive au COVID-19 est identifiée en Valais. Le Conseil d'Etat convoque l'organe cantonal de conduite (OCC) le 4 mars afin d'appuyer le médecin cantonal dans la gestion de la crise sanitaire. Puis, les mesures pour endiguer la pandémie se succèdent au niveau fédéral et cantonal: interdiction des manifestations, fermeture des écoles, des lieux de divertissements et de loisirs. La Suisse se réveille partiellement confinée le 16 mars.

Après la première vague, l'été offre un temps de répit. Dans la phase de dé-confinement, la stratégie d'endiguement de la pandémie repose sur la détection des cas positifs, leur isolement et la mise en quarantaine de leurs contacts étroits. Des centres de tests sont mis en place et le traçage des personnes en contact étroit avec une personne testée positive est renforcé. Une campagne de communication rappelant les gestes barrières (se laver les mains, porter le masque, tousser dans le

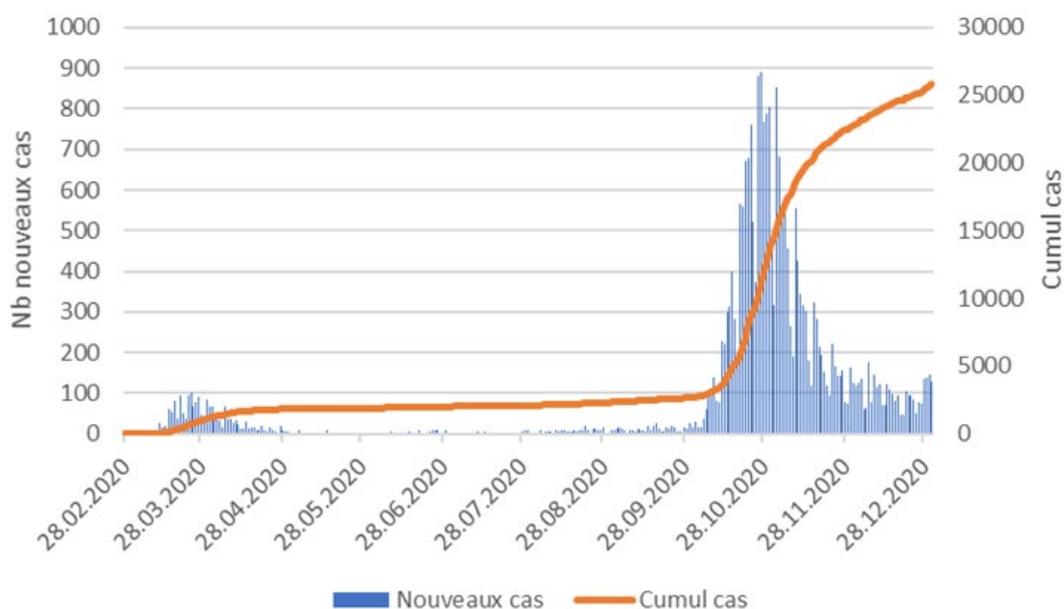
coude, se tenir à distance) est lancée. Ces mesures n'empêcheront pas la survenue d'une deuxième vague, particulièrement virulente en Valais, canton le plus touché de Suisse en octobre.

Plongé au cœur de la crise sanitaire dès le mois de février, le Service de la santé publique (SSP) mobilise toutes ses forces dans le but de protéger la population et d'assurer la prise en charge des personnes malades. Un intense travail de coordination avec les prestataires de santé (hôpitaux, cliniques, secours, établissements médico-sociaux, soins à domicile, médecins en cabinet, etc.) s'engage.

Isolement et quarantaine

Le SSP et l'Unité cantonale des maladies transmissibles appuient le Conseil d'Etat sous l'angle épidémiologique dans la gestion de la pandémie et établissent les statistiques sanitaires. Avec le soutien de Promotion santé Valais (PSV), ils organisent les enquêtes d'entourage, ordonnent l'isolement des cas positifs au COVID-19 et mettent en quarantaine leurs contacts étroits.

Nombre de nouveaux cas de COVID-19 et cumul des cas, Valais, 2020



Hôpitaux sous pression

La suspension des activités électives des hôpitaux est décidée en mars au niveau national afin de dégager des capacités pour prendre en charge les malades du COVID-19. En Valais, les cliniques de Valère et CIC de Saxon sont réquisitionnées. A l'entrée des urgences de Viège, Sion et Martigny, des postes médicaux avancés sont mis en place.

Durant l'été, les hôpitaux rattrapent une partie des opérations reportées au printemps. Ils se préparent, en collaboration avec le SSP, à faire face à une deuxième vague pandémique. Celle-ci survient brusquement en octobre et contraint à nouveau les hôpitaux à arrêter les opérations non urgentes. Les établissements privés sont réquisitionnés pour soutenir l'Hôpital du Valais (HVS), notamment les soins intensifs. Des patients sont transférés vers les cliniques de réadaptation pour dégager des lits supplémentaires. Quelques-uns sont hospitalisés dans d'autres cantons, faute de place. Lors des deux vagues, l'armée et la protection civile sont appelées en renfort.

Fin mars-début avril, à la suite du pic de la première vague, plus de 150 personnes sont hospitalisées en raison du COVID-19, dont 28 en soins intensifs. Lors de la deuxième vague, début novembre, 344 hospitalisations, dont 37 en soins intensifs, sont dénombrées.

EMS en première ligne

Le Conseil d'Etat décide le 13 mars d'interdire les visites dans les établissements médico-sociaux (EMS) pendant plusieurs semaines. Les foyers de jour sont fermés momentanément afin d'éviter la propagation du virus. Le SSP établit des directives pour soutenir les institutions de soins de longue durée dans la lutte contre la pandémie et met à leur disposition du personnel de réserve. Pendant l'été, il met en place un plan de mesures pour gérer les flambées. En 2020, plus de 50% des décès dus au COVID-19 sont enregistrés dans les EMS.

Matériel et personnel de réserve

Au printemps, dans un contexte de pénurie mondiale, le SSP met tout en œuvre, avec le concours de l'Institut central des hôpitaux (ICH), pour approvisionner les institutions sanitaires en matériel de protection (masques, blouses). Plus

d'un million de masques sont distribués. Du gel hydroalcoolique est commandé à la Lonza. Du personnel de réserve est recherché pour renforcer le domaine des soins.

Informations et communications

Disposant d'une centrale d'appel, l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) est chargée de gérer la hotline cantonale « coronavirus » dès le début de la première vague. Elle traite aussi les demandes en lien avec les manifestations et les plans de protection dans les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle. Le SSP organise des campagnes de communication sensibilisant la population aux gestes barrières et répond aux nombreuses demandes des médias.

Conséquences financières

La pandémie de COVID-19 a nécessité d'engager des dépenses non prévues au budget 2020 du SSP notamment pour l'achat de matériel de protection sanitaire, la mise en place de la hotline téléphonique, la réquisition des hôpitaux et cliniques ainsi que pour la gestion du dépistage et des enquêtes d'entourage. Pour l'année 2020, le dépassement est estimé à plus de 40 millions de francs.

Vaccination

Le premier vaccin contre le COVID-19 est homologué par Swissmedic le 19 décembre. Des doses sont livrées en Valais avant Noël, ce qui permet de vacciner les premières personnes dans les services de gériatrie de l'HVS en 2020 encore. Début janvier 2021, la vaccination est déployée dans les EMS et les cabinets médicaux, puis dans des centres de vaccination et en pharmacie.

Hôpital Riviera-Chablais Vaud Valais (HRC)

Parallèlement à la crise sanitaire se déroule une crise financière. L'HRC se trouve face à un déficit important début 2020. Son ampleur s'explique par des recettes moins élevées qu'attendues et le report de la date de déménagement à Rennaz, initialement prévue durant une période d'activités creuse. Face à cette situation, les Conseils d'Etat vaudois et valaisan mandatent deux audits. Les experts pointent des lacunes dans le suivi budgétaire, la gestion financière de l'établissement et la gestion courante des activités de l'hôpital.

Une garantie temporaire de 80 millions de francs, limitée jusqu'au 30 juin 2021, est octroyée à l'HRC. A l'automne, l'établissement présente un plan de mesures structurelles et organisationnelles qui prévoit un retour à des comptes équilibrés en 2026. Sa mise en œuvre dépendra de l'évolution de la crise sanitaire et s'accompagne d'un soutien financier des deux cantons de 125 millions de francs sur quinze ans. Les Grands Conseils vaudois et valaisan se prononceront début 2021.

CONSOMMATION ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Micropolluants

Les produits chimiques, les médicaments et les pesticides que nous utilisons tous les jours affectent notre environnement et par conséquent la nourriture produite dans notre écosystème. En 2020, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a mené plusieurs campagnes dans ce domaine (voir le [rapport annuel 2020](#)). Un exemple est celui des métabolites du pesticide (fongicide) chlorothalonil, dont l'utilisation est interdite depuis le début de l'année 2020, mais dont des traces de produits de dégradation se retrouvent maintenant dans l'eau potable. Les concentrations de ces métabolites dans les puits de nappe utilisés pour l'approvisionnement en eau potable sont généralement moins élevées dans notre canton que sur le Plateau central, par exemple. Grâce à une très bonne coopération avec les communes concernées, les résultats détaillés de cette campagne ont pu être publiés par voie de [communiqué](#) durant l'été 2020.

Santé et protection des animaux en interaction avec notre sécurité sanitaire

Même si le rôle joué par les animaux domestiques dans la transmission du COVID-19 est insignifiant par rapport aux relations interhumaines, la situation sanitaire ainsi que la circulation de l'influenza aviaire en Europe ont rappelé que les interactions avec les animaux jouent un rôle important sur notre santé. L'Office vétérinaire cantonal (Ovet) a répondu à de nombreuses demandes à ce sujet et a aussi traité le thème toujours très actuel de la protection des animaux. De même, sa mission de surveillance de la santé animale et de lutte contre l'épizootie de

la diarrhée virale bovine (BVD) s'est poursuivie. Par ailleurs, l'engagement de l'Ovet s'est renforcé dans le domaine de la traçabilité des animaux (notamment en ce qui concerne les détentions de volailles), jalon essentiel pour la prévention des risques sanitaires.

ACTION SOCIALE

Aide sociale

Le Grand Conseil a approuvé unanimement la révision de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS) lors de sa séance de septembre 2020. Cette base légale complètement remaniée permettra de tenir compte de la nouvelle organisation des CMS en Valais et de les doter d'un instrument moderne et conforme aux besoins des personnes vivant dans la précarité. La prévention sociale et la réinsertion socio-professionnelle ont été renforcées dans le but d'éviter un recours à des prestations financières et de favoriser le maintien de l'autonomie des personnes concernées. Il est renoncé au remboursement de l'aide sociale dans le cas d'un retour à meilleure fortune pour des faibles revenus à la suite de la reprise d'une activité lucrative afin d'encourager les bénéficiaires à reprendre une activité.

Aide aux victimes d'infraction (LAVI)

Le semi-confinement du printemps 2020 ordonné en raison de la situation sanitaire a poussé les centres LAVI à une vigilance accrue pour s'assurer que les personnes victimes de violence, notamment dans le cadre domestique, puissent trouver des solutions et se protéger.

Bureau de recouvrement et d'avances des pensions alimentaires (BRAPA)

Une révision totale de la Loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances (LRPA) a été proposée au Grand Conseil en fin d'année 2020 afin que cette législation cantonale soit adaptée à l'Ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille (OAiR). Elle sera débattue en session de février 2021 et devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Elle permettra de doter le bureau de recouvrement de moyens efficaces pour soutenir les créanciers d'aliments et de réviser le système d'avances en tenant compte des différentes recommandations en la matière.

Révision partielle de la Loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH)

Sur proposition du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), le Conseil d'Etat a approuvé le projet de révision partielle de la LDIPH et a transmis le dossier au Grand Conseil pour traitement. La révision partielle de cette loi est nécessaire pour répondre aux exigences de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), ratifiée par la Suisse. Celle-ci vise à proscrire toute discrimination et prévoit une inclusion de fait des personnes en situation de handicap dans la société.

Centre médico-éducatif La Castalie - modernisation et extension du parc immobilier de l'Etat du Valais à Monthey

Le Grand Conseil a approuvé le projet définitif de modernisation et d'extension du parc immobilier de l'Etat du Valais sur le site de La Castalie à Monthey. Ce Centre médico-éducatif prend en charge des personnes en situation de handicap mental ou de polyhandicap. Il leur offre une large palette de prestations couvrant leurs besoins tout au long de leur vie, de la crèche thérapeutique à des places médico-thérapeutiques, en passant par la scolarité, des formations et activités adaptées. 28 nouvelles places résidentielles, dix places d'accueil temporaire ainsi que 35 places d'occupation seront créées.

La mise en œuvre du projet se déroulera sur plusieurs années. Le calendrier actuel prévoit la fin des travaux en décembre 2026. Les coûts, estimés à 76 millions de francs, seront pris en charge par l'Etat du Valais, propriétaire des murs.

Asile

Le nombre de requérants d'asile est resté stable par rapport à l'année 2019, ce qui a permis à l'Office de l'asile (OASI) de poursuivre ses objectifs, notamment dans la mise en application de l'Agenda Intégration Suisse (AIS).

Dès le 1^{er} mai 2020, les compétences dans la prise en charge des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire ont été revues entre l'Etat, la Croix Rouge et les communes.

Durant la crise du COVID-19, l'objectif a été de maintenir la sécurité sanitaire dans les centres d'hébergement collectifs, avec une

attention particulière s'agissant des mineurs non accompagnés, des personnes à risque et des primo arrivants.

Les programmes d'intégration et les cours de langue ont été fermés durant le semi-confinement, avec une reprise progressive à partir du mois de juin 2020 grâce à des plans de protection spécifiques. Une partie du personnel de ces secteurs a été mis à contribution pour assurer un tournus dans les secteurs demeurés actifs.

EGALITÉ ET FAMILLE

Violences domestiques

Face au risque accru des violences domestiques durant le semi-confinement du printemps, les modalités de prise en charge par les différents partenaires ont dû être ajustées dans l'urgence et en continu. L'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) a assuré la coordination et l'information entre les partenaires et auprès du public afin de garantir un accès à l'aide pour toute personne concernée durant la crise sanitaire.

Un hébergement pour les femmes victimes de violences a ouvert dans le Chablais en complément aux structures existant ailleurs dans le canton.

La campagne de sensibilisation [#justsayit](#), à destination des 15-20 ans, a été diffusée sur les réseaux sociaux afin de les sensibiliser à l'importance de bâtir des relations amoureuses saines et égalitaires. L'objectif à long terme est de contribuer à une diminution des violences conjugales et domestiques.

Réseau familles

En réponse à l'un des objectifs du « [Rapport sur les familles valaisannes](#) », afin de faciliter l'accès des familles aux offres existantes et pour réunir les différents organismes œuvrant en leur faveur, un réseau cantonal des familles s'est constitué sous l'égide de l'OCEF, avec la collaboration du délégué cantonal à la jeunesse. Une septantaine d'associations a adhéré à la démarche.

Femmes et politique

Afin de favoriser l'engagement politique et public des femmes, l'OCEF a dispensé des formations sur les jeux de pouvoir et les enjeux stratégiques, sur la pratique des médias et la prise de parole en public.

Les femmes ont fait une percée historique lors des élections communales d'octobre : 29% d'élues dans les exécutifs du Valais romand et 20,6% dans ceux du Haut-Valais.

PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Impacts de la pandémie de COVID-19

L'activité du Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT) a été fortement impactée par la pandémie de COVID-19. Les inspecteurs ont réalisé plus de 1500 contrôles, dont 500 sur des chantiers et 1000 en entreprise, principalement dans les commerces, les hôtels et restaurants et les services à la personne. A cela s'ajoutent 1800 bilans téléphoniques. La SUVA a apporté son concours en réalisant près de 500 contrôles, dont deux tiers sur les chantiers et un tiers dans les entreprises de son ressort. Parallèlement, les juristes et conciliateurs en charge de la permanence juridique du service ont renseigné près de 2000 personnes sur l'évolution des mesures de protection en vigueur. Malgré cette charge supplémentaire de travail, le SPT est parvenu à réaliser l'essentiel des mandats de prestations qui lui sont confiés en matière de protection de la sécurité et de la santé des personnes actives, mais aussi de lutte contre le travail au noir et de contrôle des travailleurs détachés européens. Une révision des dispositions relatives à ces deux dernières missions a été adoptée par le Grand Conseil à la veille de la pandémie. Elles entreront en vigueur en début d'année 2021.

La digitalisation des prestations du service s'est également poursuivie de manière encourageante, ce qui devrait notamment permettre aux entreprises de demander prochainement leur inscription sur les listes permanentes via une plateforme en ligne et ainsi pouvoir soumissionner de manière facilitée aux marchés publics.

POURSUITES ET FAILLITES

Utilisation plus importante des offres numériques

En raison de la pandémie, le Conseil fédéral a suspendu les poursuites du 19 mars au 4 avril 2020. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle puisqu'elle n'avait été prise qu'une seule fois au niveau national, en 1914 lors de la Première Guerre mondiale.

Cette crise sanitaire a conduit à un changement des habitudes. En effet, comparativement à l'année 2019, le nombre d'extraits des registres commandés via Internet a été multiplié par trois, les versements en argent liquide au guichet ont été divisés par deux, alors que le nombre de paiements par carte de débit a doublé.

Les procédures de recouvrement enregistrées en 2020 sont moins nombreuses que l'année précédente. Trois facteurs expliquent cette situation particulière : les mesures de soutien prises par le monde politique, une attitude plus conciliante de certains créanciers et des possibilités restreintes de consommer qui ont conduit à une diminution du contentieux financier. Habituellement, les offices des poursuites et faillites subissent l'effet d'une crise avec un retard de l'ordre de douze mois. La situation actuelle est toutefois différente des crises précédentes car les moyens financiers injectés par les pouvoirs publics sont sans précédent et des mesures spécifiques ont été prises (suspensions, sursis COVID-19, etc.). Le Service des poursuites et faillites (SPF) s'attend toutefois à une vague importante de procédures de recouvrement forcé. Son ampleur et la période précise à laquelle elle interviendra sont toutefois difficiles à prédire.

Réorganisation territoriale

Par décision du 22 avril 2020, le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur de la modification de la Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) adoptée par le Grand Conseil le 13 septembre 2019, étant précisé que la nouvelle organisation du service sera mise en œuvre de manière progressive d'ici au 31 décembre 2022. Le Conseil d'Etat a également fixé les sièges des futurs offices, ceci en application de la stratégie immobilière de l'Etat du Valais. Les cinq offices des poursuites seront situés à Monthey, Martigny, Sion, Sierre et Viège, alors que les trois offices des faillites seront localisés à Monthey, Sion et Viège. L'année 2020 a été principalement consacrée à

identifier les synergies et améliorations à mettre en place, à définir l'organisation des offices, à régler la question des locaux devant leur permettre de fonctionner dans l'attente de la construction des nouveaux centres administratifs et à préparer les fusions informatiques.

CULTURE

Conduire

Le 1^{er} janvier, l'Office cantonal de l'archéologie a rejoint le Service de la culture (SC). En octobre, une section Logistique et RH a pu être créée, structurant efficacement les missions transversales. Le 1^{er} septembre, Anne-Catherine Sutermeister a remplacé Jacques Cordonier à la direction du SC.

Soutenir et encourager

Le Grand Conseil a accepté l'inscription de l'intervention artistique sur les constructions (à la place de l'animation artistique) dans la Loi sur la promotion de la culture (LPrC). Un nouveau programme nommé « LittératurePro Valais » a été mis en place avec différents dispositifs permettant de soutenir la création littéraire professionnelle valaisanne. Huit projets ont ainsi pu être soutenus. De manière à fournir aux acteurs publics et privés les bases utiles au pilotage de leurs politiques culturelles, l'Observatoire de la culture – Valais a publié un sixième cahier intitulé « Analyse du paysage muséal valaisan ».

Sauvegarder

Le Grand Conseil a accordé un crédit d'engagement de 8 millions de francs pour effectuer des fouilles archéologiques sur le site néolithique de Naters. Un nouveau programme de soutien à la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier, documentaire, immatériel et linguistique a été lancé. Ce programme, comportant quatre différents types d'aides, vise à sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine d'intérêt cantonal. Dix soutiens ont pu être attribués à des institutions et projets.

Les Archives de l'Etat du Valais ont accueilli plusieurs nouveaux fonds, dont celui des Archives du Chapitre de la Cathédrale, qui contient notamment le plus ancien document conservé aux Archives de l'Etat, datant de 1005.

Faire connaître et favoriser la rencontre

Les Musées cantonaux ont présenté au public l'exposition « Destination Collection » qui met en lumière la richesse et la diversité des collections conservées sur l'ensemble du territoire cantonal. Le « café weri » à la Médiathèque Valais-Brig - encourageant l'intégration des personnes en situation de handicap - a proposé toute une palette de rencontres sous le label « culture inclusive ».

Honorer

Le Prix culturel 2020 de l'Etat du Valais a été décerné à l'artiste Valentin Carron et le Prix spécial au galeriste Christian Bidaud. Les Prix d'encouragement ont été remis à la musicienne Tanya Barany, à la comédienne Pauline Epiney et au bureau d'architectes GayMenzel.

Culture et COVID

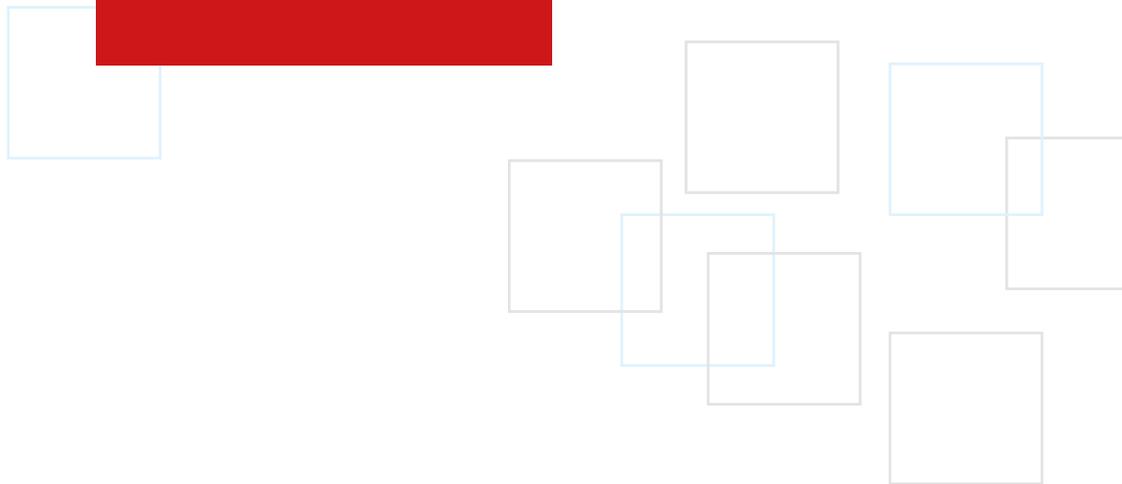
Le SC a été chargé de gérer les fonds accordés par la Confédération et l'Etat pour indemniser les entreprises et acteurs culturels. En outre, en fin d'année, le service a innové en proposant des bourses de recherche pour les artistes, alors que les institutions étaient fermées.

Les Archives de l'Etat du Valais ont lancé une campagne de collecte intitulée « Témoins du COVID-19 ». Quant au Musée d'histoire, il a documenté la pandémie de COVID-19 par une sélection d'objets spécifiquement liés à notre canton, comme des masques de protection en tissu aux couleurs du Valais et des panneaux de plexiglas destinés aux bureaux de l'administration cantonale.



© Lonza Ltd.

ECONOMIE
ET FORMATION



DES CAPACITÉS D'ADAPTATION INCROYABLES

Les circonstances de l'année 2020 étaient imprévisibles et fortement déstabilisantes. Dès le mois de mars et dans des délais extrêmement courts, le Valais a dû faire face à des mesures de protection contre le COVID-19, s'y adapter et proposer des solutions pour atténuer leurs conséquences.

Le Département de l'économie et de la formation (DEF) a travaillé en première ligne dès le printemps pour mettre en œuvre les mesures décidées par les différentes autorités. Tout le domaine de la formation, de l'entrée à l'école à l'enseignement tertiaire, a vécu une période d'enseignement à distance qui a permis de tester et d'implanter de nouveaux moyens informatiques. Tant les élèves, apprentis ou étudiants, que les enseignants ou professeurs ont réussi à maintenir ce lien pédagogique si important. Cette période a nécessité des investissements en temps et une grande adaptabilité. Mais elle a aussi fait émerger de nouvelles compétences.

Le tissu économique valaisan a connu de nombreuses restrictions, que ce soit en termes de fermeture obligatoire ou de mise en place de mesures de protection. Les entreprises valaisannes ont mis beaucoup d'énergie à poursuivre leur activité, dans le respect des normes sanitaires. Le canton du Valais a été l'un des premiers cantons à proposer des mesures de soutien parmi les plus généreuses de Suisse pour celles et ceux qui devaient fermer, qui ne pouvaient pas bénéficier d'aides fédérales ou pour les compléter.

Les différents services du DEF ont été fortement mis à contribution pour répondre aux diverses demandes, traiter les dossiers d'aides ou encore définir les mesures de soutien adaptées à leur domaine de compétences. 2020 fut incontestablement une année agitée, mais elle a également permis de révéler d'incroyables capacités d'adaptation.



© Olivier Maire

Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

ECONOMIE, TOURISME ET INNOVATION

Soutien aux entreprises

La pandémie de COVID-19 a impacté de manière significative les activités de soutien aux entreprises. Pour pallier les restrictions imposées par la situation sanitaire, le Conseil d'Etat a adopté différents trains de mesures d'aides, complémentaires à celles de la Confédération.

Au printemps, les premières aides ont été octroyées sous la forme de report des annuités des prêts LIM et NPR, de report d'amortissement des prêts ou cautionnements du CCF SA, d'aide à fonds perdu pour les cas de rigueur, de la participation au programme fédéral de soutien aux start-up ainsi que du versement des montants promis aux organisateurs de manifestations sportives, culturelles et/ou à but touristique. En novembre, le Parlement a adopté la mise à disposition des montants de 20 millions de francs pour les établissements s'étant vus imposer une fermeture et de 9 millions pour les secteurs de l'événementiel et du voyage. L'ensemble de ces aides aux entreprises, placées sous l'égide du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) et traitées au sein de Business Valais, représente un montant de 62.2 millions.

Soutien au tourisme

Pour relancer le tourisme après le coup d'arrêt provoqué par la première vague de COVID-19, le Conseil d'Etat a lancé, en juillet, l'action promotionnelle « Tourisme valaisan ». Cette dernière s'est déclinée en trois volets : la distribution de bons de 100 francs aux hôtes de courts séjours, la remise de bons de 90 francs pour l'achat de produits valaisans aux propriétaires de résidences secondaires ainsi qu'une carte journalière de ski pour l'achat d'au moins douze bouteilles de vin lors des « Caves ouvertes des vins du Valais ». Ces actions ont déjà permis d'injecter quelque 10 millions de francs dans l'économie valaisanne.

Nouvelle politique régionale

Le programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale 2020-2023 a déployé ses premiers effets sur l'ensemble du territoire cantonal. Des projets touristiques d'innovation, de

coopérations entre acteurs, de numérisation de l'économie et de réalisation d'infrastructures de remontées mécaniques ont également été soutenus pour un montant de 4.7 millions de francs d'aides à fonds perdu et de 12.2 millions de prêts.

Innovation et Campus Energypolis

Le Parlement valaisan a accepté un crédit d'objet de 25 millions de francs pour démarrer les activités du Parc de l'innovation à Sion ainsi qu'un crédit d'objet de 72.1 millions pour la construction du Pôle santé sur le site de l'Hôpital du Valais, à Sion. Le Parc de l'innovation a accueilli ses deux premières entreprises H55 et Natron Energy en 2020.

La rénovation de l'ancien centre d'impression des Ronquoz pour y accueillir les chaires de Pôle de recherche sur l'environnement alpin et polaire (ALPOLE) de l'EPFL se poursuit. Ce bâtiment accueillera également le Swiss Polar Institute qui a été reconnu comme établissement de recherche d'importance nationale au titre de l'article 15 de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). La construction des nouveaux bâtiments des BioArk, à Monthey et Viège, sont en cours de finalisation.

Concernant l'aéroport de Sion, le travail de coordination pour l'élaboration de la fiche PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) se poursuit.

Marchés publics

Les travaux législatifs concernant la législation cantonale d'adhésion au nouvel accord intercantonal sur les marchés publics suivent leur cours. Le processus parlementaire a été reporté à la nouvelle législature.

Le Service juridique des affaires économiques (SJAE) a effectué des contrôles de respect des procédures des marchés publics auprès de différents adjudicateurs publics.

En juin 2020, le SJAE a établi la statistique des marchés publics 2019 de l'administration cantonale qui est disponible sur le site Internet du canton du Valais.

Résidences secondaires

En 2020, le Centre de compétence résidences secondaires (CCR2) a fourni environ 390 renseignements en la forme écrite ou orale. Le CCR2 a en outre apporté son soutien au groupe de travail « Bagnes » mis en place par le Conseil d'Etat et au groupe chargé par la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) de proposer des modifications à effectuer dans la loi sur les résidences secondaires. À partir du 1^{er} janvier 2021, la responsabilité du CCR2 passe au chef du Service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (SAJDMTE).

AGRICULTURE

COVID-19 : un engagement de tous les instants

Dès mars 2020, le Service de l'agriculture (SCA) s'est fortement engagé afin de répondre aux nombreuses interrogations des agriculteurs et de les soutenir dans leurs démarches pour l'engagement du personnel saisonnier. De nombreuses mesures de soutien direct et indirect à la branche ont été initiées, comme le versement anticipé des paiements directs (8 millions de francs), l'avance sur les redevances agricoles (4.7 millions), la prise en charge des redevances IVVS pour la promotion des vins suisses (475'000 francs), la participation cantonale en complément de l'Ordonnance fédérale COVID-19 pour le déclassement des vins AOC (5 millions), le financement d'une campagne de promotion des produits agricoles élaborée par Valais/Wallis Promotion (1.2 million) ou encore le financement d'une campagne de promotion des vins valaisans conduite par l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais (2 millions). Le SCA a également largement contribué à la mise en œuvre et à la coordination des actions « Tourisme valaisan ».

Projet ressources « ArboPhytoRed »

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action phyto du canton, le SCA a obtenu le soutien de la Confédération pour les six prochaines années pour le projet ressources « ArboPhytoRed » pour un budget de 5.7 millions de francs. L'objectif est de réduire significativement l'utilisation de produits phytosanitaires en arboriculture. Un projet ressources en lien avec la réduction de l'utilisation

du cuivre en viticulture a également été déposé. Tout en poursuivant ses activités de contrôle du respect des diverses normes en vigueur en matière de traitement, le SCA encourage les vignerons professionnels à passer aux traitements héliportés bios.

Une place de marché digitale pour les produits agricoles

Le Conseil d'Etat a décidé en juin 2020 d'exiger de toutes les cuisines collectives étatiques ou paraétatiques qu'elles adhèrent à la démarche « Cuisinons notre région » (CNR). Pour permettre aux responsables des cuisines et aux producteurs locaux d'entrer en relation simplement, rapidement et efficacement, le SCA a imaginé une place de marché digitale des produits agricoles. Baptisée « RegiofoodVS », elle sera opérationnelle au premier trimestre 2021. Le SCA assure également la formation des restaurateurs et des producteurs à cette nouvelle plateforme. Cette démarche bénéficie aussi du soutien financier de l'Agenda 2030 et des conseils professionnels de Fourchette verte.

Un projet pilote pour l'agriculture suisse

Le SCA a mené à bien un projet pilote de remembrement par fermage des terres agricoles du Lötschental. Après sept ans de procédures, le nouvel état, qui concerne 682 hectares répartis sur les communes de Blatten, Wiler, Kippel et Ferden, est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2020. La situation est ainsi passée de 11'500 parcelles d'une surface moyenne de 446 m² à 365 unités exploitées d'une surface moyenne de 18'300 m². Ce remembrement, qui n'empiète pas sur les droits des 1369 propriétaires concernés, permettra notamment de diminuer les frais d'exploitation, tout en augmentant les possibilités des paiements directs.

INDUSTRIE, COMMERCE ET TRAVAIL

Evolution de la situation sur le marché du travail

Le nombre moyen de chômeurs a augmenté à 6658 (+1807) en Valais. Le taux de chômage cantonal a augmenté à 3.7% (+1 point). Le taux par région est de : 2.0% (+1 point) dans le Haut-Valais, 4.2% (+1 point) dans le Valais Central et 4.3% (+1 point)

dans le Bas-Valais. Le taux suisse a augmenté à 3.1% (+0.8 point). Cette augmentation s'explique par l'impact des mesures prises pour lutter contre le COVID-19, telles que la fermeture des restaurants.

Réduction de l'horaire de travail (RHT) en période de pandémie

A la suite de l'annonce du Conseil Fédéral de la fermeture des établissements publics, magasins, crèches, etc., en mars 2020, le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT) a dû traiter toutes les demandes d'indemnités en cas de Réduction de l'Horaire de Travail (RHT). Depuis le mois de mars, plus de 18'500 demandes formelles de RHT (demandes de prolongation comprises), principalement dans les secteurs du tourisme, de l'événementiel et du commerce (64.4% des demandes), ont été adressées au SICT. La construction et les activités spécialisées (architecture, ingénierie, etc.) représentent respectivement 6.7% et 7.3% des demandes RHT, alors que l'industrie en représente 8.2% et la santé à 5%.

Les nombreuses directives successives décidées par le Conseil fédéral et le Secrétariat à l'économie (SECO) en lien avec la RHT et la complexité de la matière qui nécessite des connaissances juridiques, ont compliqué la gestion des dossiers. Une hotline a ainsi été activée durant la première vague (de mars à juin), puis réintroduite durant la deuxième

vague pour gérer les nombreuses questions. Plus de 12'000 appels ont été enregistrés en lien avec cette problématique.

Si, en temps normal, moins d'un équivalent plein temps (EPT) traite la RHT, le dispositif mis en place a permis d'augmenter les forces de travail jusqu'à 25 EPT, avec une présence les samedis et certains jours fériés afin de répondre dans les meilleurs délais. Il a également fallu assurer le traitement des oppositions contre les décisions négatives. Plus de 580 oppositions ont été déposées auprès du SICT, première instance de recours en matière de RHT.

BOURSES ET PRÊTS D'ÉTUDES

Les modifications légales ci-dessous ont été adoptées par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2020 :

- adhésion à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études qui permet au Valais de rejoindre les 21 cantons qui y ont déjà adhéré. Cet accord harmonise les législations cantonales en la matière, sans aller jusqu'à l'uniformisation,
- révision de la loi sur les bourses et prêts d'études afin de respecter les principes de calcul de l'accord intercantonal et d'optimiser les procédures administratives.

Bourses et prêts d'études 2020

Requêtes traitées	Requêtes	Acceptées	Refusées
Scolarité obligatoire	31	23	8
Ecoles préparant à la maturité gymnasiale	642	512	130
Autres formations générales	485	418	67
Ecoles professionnelles à plein temps	327	250	77
Apprentissages	714	523	191
Maturités professionnelles	73	42	31
Formations professionnelles supérieures	108	74	34
Hautes écoles spécialisées	662	431	231
Universités et EPF	955	712	243
Formation continue	42	23	19
Formation non reconnue-Retraité-Suspens	217	0	217
Total	4'256	3'008	1'248
Montants versés			
Prêts d'études 2019	2.45	Mio.	
Bourses 2019	17.9	Mio.	
Prêts d'études à fin 2019			
Dossiers ouverts	2'140		
Montants	19.88	Mio.	

En 2020, la Commission cantonale des bourses et des prêts d'études s'est réunie à huit reprises pour l'attribution des bourses et/ou prêts d'études, le traitement des réclamations et les demandes de remises de prêts et d'intérêts.

ENSEIGNEMENT

Formation continue des enseignants

De nombreuses formations se poursuivent dans tous les degrés.

Support numérique d'enseignement et d'apprentissage « MusicBox »

« MusicBox » est un nouveau support numérique pour les cours de musique que les enseignants du Haut-Valais peuvent utiliser depuis le début de l'année scolaire 2020-2021.

Continuité pédagogique

Lors de la période d'enseignement à distance, la plateforme « @home », permettant notamment le partage de fichiers et le dépôt de travaux, a été mise à disposition des élèves et enseignants. L'animation pédagogique de la HEP a fourni des activités par degrés et disciplines et des conseils pour enseigner à distance, communiquer avec les parents, rendre les élèves plus autonomes et gérer une crise.

Projets

Malgré la pandémie, des projets ont été finalisés : un livre complémentaire Croqu'Valais pour l'économie familiale a été réalisé et des distributeurs installés dans les écoles mettent à l'honneur des produits régionaux. Dans tous les degrés, un effort particulier a été fait pour poursuivre les programmes liés au développement durable.

Evaluation

Les examens cantonaux ont été annulés en raison du manque de temps d'enseignement en présentiel.

Enseignement spécialisé

En plus de la gestion de la crise sanitaire qui a multiplié les situations difficiles, l'Office de l'enseignement spécialisé s'est beaucoup investi

dans le groupe de travail sur l'autisme et sur les jeunes en phobie scolaire.

Pandémie et examens finaux au secondaire II général

Durant la fermeture des écoles du 16 mars au 8 juin 2020, les étudiants ont bénéficié d'un enseignement à distance. Les candidats aux examens finaux des écoles du secondaire II général ont vu leurs épreuves finales annulées et leurs résultats déterminés sur la base des notes acquises.

Informatique au collège

Conformément aux directives fédérales, le Valais a adapté ses grilles horaires des lycées-collèges pour permettre l'introduction de l'informatique en qualité de « discipline obligatoire ».

Démarche qualité dans les écoles de commerce et de culture générale (ECCG)

Les ECCG ont été auditées par un organe externe accrédité par la Confédération. Elles ont obtenu la certification selon la norme « Quality School Certificate ». Un grand travail a été mené pour permettre la certification des titres décernés en école de culture générale. Les offres de places de stages ont été centralisées depuis cette année sur une plateforme à laquelle les candidats stagiaires des écoles de commerce et les entreprises ont accès.

Haute Ecole Pédagogique (HEP-VS)

Les ordonnances sur la gestion et le contrôle financier, le statut et le traitement du personnel de la HEP-VS ont été adoptées en novembre par le Grand Conseil. En raison de la situation sanitaire, le calendrier prévu pour l'obtention de l'accréditation institutionnelle a été repoussé de six mois. Un travail à distance important et une organisation particulière ont permis d'accompagner les étudiants malgré la fermeture du tertiaire. L'ensemble des modalités d'examens a notamment dû être revu.

Bureau des Échanges Linguistiques (BEL)

Malgré la pandémie, les collaborateurs du BEL ont proposé des programmes d'échanges attrayants en développant des échanges virtuels à l'école primaire.

Centre de compétences ICT-VS

L'enseignement à distance a nécessité la mise en œuvre et le renforcement des plateformes existantes. Les identités uniques ont été créées pour l'ensemble des élèves et étudiants. Le centre ICT-VS a développé un environnement numérique de travail. L'introduction de Microsoft 365 (M365) a été réalisée avec la mise à disposition des outils de messagerie, de stockage personnel et communications Teams. La transition effectuée des plateformes du Service de l'enseignement (SE), des écoles et des sites d'animation pédagogique sur M365 a permis la fermeture sereine d'Educanet2, le 31 décembre 2020. La consolidation de la plateforme scolaire ISM a été initiée. Elle permettra de fixer les nouvelles bases de l'administration scolaire numérique.

ce partenariat (cantons, experts, EP et OrTras) tous les candidats valaisans ont pu se présenter aux examens pratiques de leur profession en respectant les mesures définies par la Confédération.

Cours pour formateurs en entreprise (CFE)

Grâce à sa nouvelle version en ligne, le SFOP a permis à plus de 1500 formateurs en entreprise d'entrer dans le processus de formation. Un tiers d'entre eux ont obtenu leur attestation en 2020. Ce projet a été nominé au Prix « Enterprize 2020 ».

Formation continue des adultes

En mars 2020, le Parlement a adopté la nouvelle loi cantonale sur la formation continue des adultes (LFCA), laquelle entrera en vigueur en janvier 2021 et permettra de promouvoir et développer la formation continue de la population, dont font partie les compétences de base des adultes.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Contrats d'apprentissage

Malgré le COVID-19, 3607 contrats d'apprentissage ont été validés par le Service de la formation professionnelle (SFOP). Le nombre de contrats est plus élevé que les années précédentes. En juin, 2674 titres de la formation professionnelle initiale ont été délivrés, soit 145 de plus qu'en 2019.

COVID-19 dans les écoles professionnelles

Dès la mi-mars, les cours dans les écoles professionnelles (EP) ont dû être suspendus durant quelques semaines pour être remplacés par de l'enseignement à distance. Cela a permis de transmettre des compétences professionnelles et d'affiner les méthodes pédagogiques pour cette forme d'enseignement. Les cours interentreprises (CIE) ont aussi été suspendus durant quelques semaines, puis ont repris dès le 4 mai. Tous les apprentis ont pu rattraper les CIE prévus dans les plans de formation, en partie durant la pause estivale.

Procédures de qualifications 2020

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a promulgué des ordonnances spécifiques COVID-19 en partenariat avec les associations professionnelles (OrTras) pour les procédures de qualifications 2020. Grâce à

FORMATION TERTIAIRE

Accréditation institutionnelle d'Unidistance Suisse

En juin 2020, le Conseil suisse d'accréditation a délivré l'accréditation institutionnelle à Unidistance Suisse en tant qu'institut universitaire. C'est la première institution universitaire offrant des études à distance à être accréditée.

Premiers diplômés de la filière ES en soins infirmiers et création d'une fondation

La filière ES en soins infirmiers sur le site de Viège, démarrée en 2017, a délivré ses 17 premiers diplômés en 2020. Elle a obtenu sa reconnaissance fédérale en octobre 2020.

En juillet 2020, le Conseil d'Etat a décidé de confirmer son soutien à la création d'une fondation « ES Santé Valais-Wallis » chargée de dispenser la formation ES en soins infirmiers francophone et germanophone en Valais, avec notamment l'extension de l'offre de formation ES à Monthey dès le printemps 2021.

COVID-19

A la suite des décisions des autorités fédérales concernant le COVID-19, le Département de l'économie et de la formation (DEF) a pris rapidement les décisions nécessaires et utiles en veillant à leur mise en application par les directions des institutions de formation tertiaire.

Dans un souci constant d'équilibre, le Service des hautes écoles (SHE) a tenu compte à la fois des exigences sanitaires et des intérêts objectifs des étudiants ainsi que du corps professoral. Il a accompagné les hautes écoles dans la mise en place des mesures d'enseignement à distance, de maintien d'activités pratiques en présentiel, de mise à disposition d'étudiants du domaine de la santé aux hôpitaux ainsi que de libération de moyens financiers pour les étudiants dans le besoin.

Avant-projet de révision partielle de la loi fixant la localisation des écoles cantonales de degré tertiaire et la contribution des communes sièges

Le Conseil d'Etat s'est prononcé positivement sur les principes de base de l'avant-projet de loi mis en consultation en mai 2020. L'objectif de cette révision est de clarifier les contributions des communes sièges aux dépenses de fonctionnement des écoles cantonales de degré tertiaire. Ce projet de révision s'inscrivait en tant que réponse à la motion adoptée par le Grand Conseil en juin 2018. L'avant-projet sera soumis au Grand Conseil durant le premier semestre 2021.

JEUNESSE

Promotion – Soutien

Durant la période de pandémie, la promotion de la jeunesse a été marquée par l'engagement de 56 groupes de jeunes au profit des personnes à risque.

Globalement, une vingtaine de projets a permis de mettre en avant la créativité et l'engagement des jeunes, durant la 4ème édition de l'action « 72 heures » placée sous le signe du développement durable.

Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA)

Durant le semi-confinement, une ligne téléphonique d'urgence psychologique a été créée pour répondre aux questions des familles en difficulté et leur apporter un soutien. De plus, les prises en charges ont été maintenues pour la plupart à distance (visioconférences, téléphones).

Office éducatif itinérant

En juin 2020, un rapport concernant la réflexion sur la prise en charge des troubles du spectre autistique (TSA) a été présenté au Conseil d'Etat. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, les suivis à domicile ont nécessité un important travail d'adaptation des setting d'intervention.

Office pour la protection de l'enfant (OPE)

L'OPE a adapté la manière de répondre aux mandats confiés par le Tribunal et l'APEA de Monthey dans le cadre du projet-pilote du modèle de Cochem qui s'est déployé en 2020 dans le district de Monthey.

Par ailleurs, un livre portant sur le placement familial a été édité, en collaboration avec le CDTEA. Cet ouvrage a été offert à l'ensemble des familles d'accueil francophones du canton.

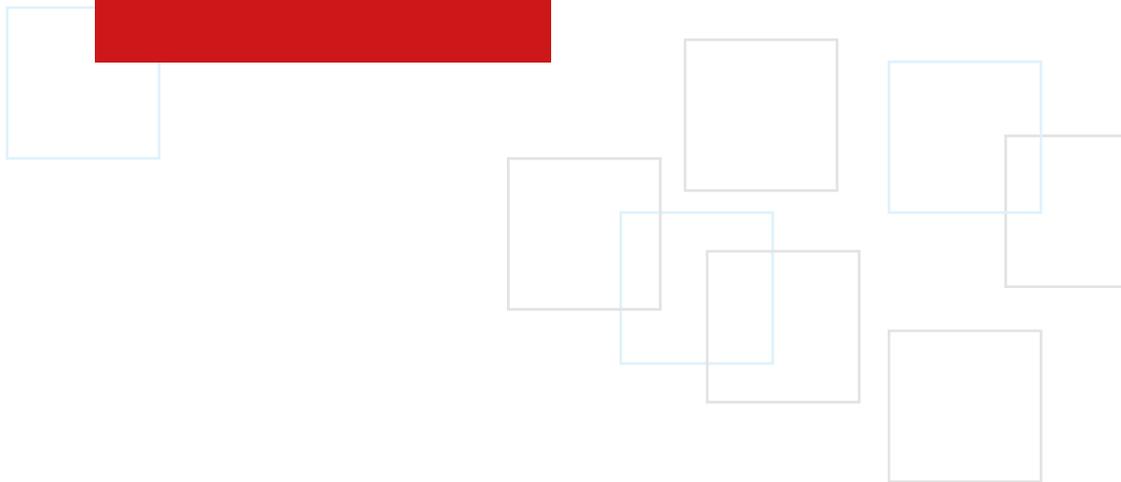
Malgré la pandémie, l'OPE a continué d'assurer sans discontinuité sa mission et ses prestations. Une nouvelle organisation de la permanence en journée à l'OPE a été mise en œuvre avec succès.

Secteur petite enfance et institutions

La situation sanitaire a nécessité une adaptation quasi hebdomadaire des plans de protection auprès des structures d'accueil à la journée et des institutions d'éducation spécialisée. Ces structures ont continué de délivrer leurs prestations durant la période de semi-confinement.



SÉCURITÉ,
INSTITUTIONS
ET SPORT



2020 : LA SOLIDARITÉ AU SERVICE D'UN MILLÉSIME « PERTURBÉ »

Qui aurait pu penser que 2020 apporterait un millésime aussi « perturbé » ? La pandémie n'a épargné aucun pays, aucun système, paralysant et frappant de manière parfois sournoise, voire douloureuse. Je présente mes vœux de bon rétablissement à celles et ceux qui sont encore souffrants, ainsi que ma sympathie et mes condoléances sincères à toutes celles et ceux qui ont été frappés par la perte d'un être cher, emporté par ce fléau ou en d'autres circonstances.

Cette pandémie ébranle et éprouve durement la société, nos citoyens, les systèmes politiques, économiques, sanitaires et j'en passe. Sa durée inconnue et les nombreuses mesures édictées apportent leurs lots d'incompréhensions, de contestations aussi et de tensions parfois.

Dans cette gestion défiée par tant de paramètres inconnus et variables, le Gouvernement et les nombreux spécialistes sollicités ont toujours fait ce qu'ils pensaient juste et justifié pour notre population. Le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) a été et est toujours au front, tant sur un plan sécuritaire que juridique ou encore de gestion de la crise par le biais de l'Organe cantonal de conduite. Un groupe de coordination « coronavirus et communes valaisannes » a permis, avec le soutien de la Fédération des Communes Valaisannes, de répondre aux questionnements des communes. Une task force « grandes manifestations » a aussi été mise sur pied pour cadrer les autorisations données aux organisateurs d'événements, lorsque ceux-ci pouvaient avoir lieu.

Mais la pandémie n'occulte pas la réalité quotidienne et le DSIS a mené de nombreux projets. Il me plaît de relever les principaux. Sur un plan institutionnel, les élections communales ont pu être menées. Cela démontre que le système peut et doit aussi s'adapter aux circonstances. Du point de vue juridique, la professionnalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) a abouti. Elle permettra une refonte du système et un soutien encore plus pertinent pour les personnes concernées. D'un point de vue sécuritaire, sont à souligner l'ouverture du Centre de compétence du trafic lourd (CCTL) du Simplon ainsi que le démarrage de deux constructions : le nouveau centre du Service de la circulation routière et le pénitencier de Crêtelongue. Le lancement des mesures novatrices de la prime à l'achat de véhicules neufs électriques ou hybrides et le soutien financier à l'installation de bornes de recharge s'est fait en novembre. A mettre aussi en avant la validation par le Conseil d'Etat du principe de décentralisation à court et moyen terme des centres de documents d'identité.

En conclusion, j'aime rappeler que cette année a requis un engagement important et tout particulier de la part de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de mon département. Je les en remercie tous.



© Olivier Maire

Frédéric Favre
Conseiller d'Etat

AFFAIRES JURIDIQUES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Secteur légistique

En 2020, le Conseil d'Etat a adopté un projet législatif important : la modification de la loi d'application du code civil portant sur la professionnalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Ce projet repose sur quatre axes distincts : le nombre d'APEA (réduction de 23 à 9), leur composition, leur profil et les compétences des curateurs/tuteurs privés et professionnels ainsi que la précision des tâches découlant de la surveillance administrative des APEA. Il prévoit également la cantonalisation de ces autorités, en leur offrant un nouveau cadre organisationnel et structurel. Ce projet donne suite à plusieurs interventions parlementaires mettant en avant certains problèmes et demandant au Conseil d'Etat de réexaminer les structures actuellement en place. L'augmentation croissante de la charge de travail des APEA, la complexité du droit matériel et formel ainsi que la complexification des questions soumises aux APEA commandent en effet une professionnalisation de celles-ci. Cet ambitieux projet représente un changement fondamental de l'organisation et du fonctionnement des APEA. Les mineurs et les adultes sous mesures de protection constituent une préoccupation centrale du Gouvernement qui entend améliorer encore leur prise en charge en mettant en place des structures cantonales hautement spécialisées et dont les ressources permettront de répondre efficacement et avec célérité aux attentes et aux besoins des personnes sous mesures, de leurs familles et de leurs proches. Le Conseil d'Etat donne ainsi un nouvel élan à la problématique de la protection de la personne. Ce projet a été adopté par le Grand Conseil, en une seule lecture, lors de la session de décembre 2020.

Secteur surveillance et conseil juridique

A compter du 1^{er} mars 2020, la surveillance administrative des avocats relève de la compétence du Département en charge de la sécurité qui l'exerce par l'intermédiaire de son service juridique. Ses principales attributions sont les suivantes :

- tenue du registre cantonal des avocats ainsi que du tableau public des avocats des Etats membres de l'UE ou de l'AELE autorisés à pratiquer la représentation en justice en Suisse de manière permanente sous leur titre d'origine.
- gestion du service de permanence des avocats de la première heure.

La première session informatisée des examens du barreau et du notariat s'est déroulée en novembre 2020 dans les locaux de la HES-SO à Sierre.

Enfin, du 1^{er} octobre 2020 au 6 novembre 2020, le Département en charge de la sécurité a été l'autorité cantonale responsable d'autoriser les grandes manifestations de plus de 1000 personnes sur le territoire cantonal. Le Service juridique de la sécurité et de la justice a offert un soutien juridique important au chef du DSIS et au Conseil d'Etat en matière notamment de rédaction de décisions, de réponses à des questions et de déterminations sur des recours concernant le COVID-19.

POLICE CANTONALE

La Police cantonale au cœur de la crise sanitaire

Pour la Police cantonale, l'année 2020 aura été fortement marquée par la gestion de la crise sanitaire. Elle a en effet dû se réorganiser et prioriser ses missions afin de protéger la population, en garantissant le respect des mesures de protection visant à briser les chaînes de transmission du virus. Très présente et visible lors de la première vague, la Police cantonale a encore renforcé son action durant la période des fêtes de fin d'année afin d'offrir un cadre sécurisant aux Valaisannes et Valaisans ainsi qu'aux nombreux hôtes de notre canton. Avec l'appui des polices municipales, ce ne sont pas moins de 220 policiers qui ont été engagés quotidiennement sur le terrain.

Regroupement des centrales d'engagement

Le regroupement des centrales 117 (police), 118 (pompiers), 144 (urgences sanitaires) et 112 (numéro d'urgence européen) sous un même toit a été plébiscité par le Grand Conseil lors de la

session de juin 2020. Cette infrastructure moderne permettra une synergie accrue entre les principaux acteurs de la sécurité. Elle garantira également une conduite et une coordination efficiente des moyens « feux bleus » engagés lors de catastrophes naturelles ou d'événements graves. Les travaux de construction débuteront en 2021.

Ouverture d'un centre de contrôle sur l'axe du Simplon

Avec presque 90'000 passages de poids lourds par année, l'axe routier international du Simplon est le seul col alpin autorisant le transit des marchandises dangereuses. Dès le 1^{er} novembre 2020, la Police cantonale a considérablement renforcé sa présence pour contrôler le trafic poids lourds circulant sur cet axe. En collaboration avec l'Office fédéral des routes, deux postes de contrôles spécifiques ont été ouverts sur les deux versants du col, soit à Gondo et à Gamsen. Pour mener à bien ces missions, quatre policiers et un expert ont été engagés pour renforcer l'effectif actuel. L'objectif est d'effectuer 8000 heures de contrôles chaque année afin d'identifier un maximum de camions qui ne seraient pas aux normes. Cette présence policière accrue permettra en outre de lutter contre la criminalité transfrontalière.

Lutte contre le sentiment d'insécurité

Le canton du Valais est un canton sûr et entend le rester. Ainsi, la Police cantonale, avec l'appui des polices municipales, veille 24 heures sur 24 à ce qu'il n'y ait pas de zones de non-droit ou de scènes ouvertes de la drogue sur l'ensemble du territoire. En 2020, un effort particulier a été mené, notamment dans les villes valaisannes, afin de renforcer la présence policière aux endroits et aux heures sensibles, l'objectif étant d'accroître davantage le sentiment de sécurité par une présence marquée des agents dans les rues. Par ailleurs, la Police cantonale a effectué des actions dissuasives et préventives contre la criminalité dans chaque région du canton. Elle a ainsi organisé de grands contrôles incluant ses partenaires de la sécurité, tels que les polices municipales, les gardes-frontière, la police des transports et la sécurité militaire.

SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Organe cantonal de conduite (OCC)

L'année 2020 a été marquée pour ce Service par l'appui à la gestion de la crise sanitaire de COVID-19 et la mise sur pied de l'OCC. Celui-ci a garanti de nombreuses prestations, notamment la coordination des engagements de l'armée et de la protection civile, des moyens logistiques et des demandes d'appui des partenaires engagés. L'OCC a été sollicité lors de la première vague pour assurer l'alimentation du canton en solutions hydro-alcooliques qui faisaient fortement défaut. L'OCC a également coordonné la gestion des personnes décédées dans le canton avec les nombreux partenaires privés et publics concernés.

Protection civile (PCi)

La protection civile cantonale, forte de 2400 astreints, a réalisé 33'511 jours de service afin de soutenir le Service de la santé publique et les centres de soins (hôpitaux, EMS et CMS). Elle a renforcé le personnel dans les EMS, assuré des transports médicaux et participé au fonctionnement de centres de dépistage. Une attention particulière a été portée sur la planification des ressources afin de garantir une capacité suffisante sur plusieurs mois. Lors de la première vague, la PCi a en outre conditionné les produits désinfectants et les masques de protection pour le canton, au profit de la pharmacie cantonale, des professionnels de la santé et des services de l'Etat. Cette crise a prouvé que la cantonalisation de la PCi valaisanne était une option judicieuse. Les ressources ont pu être pilotées de manière centralisée et priorisée. La protection civile est devenue un partenaire incontournable dans la gestion des situations extraordinaires qui peuvent frapper notre canton.

Office cantonal de la protection de la population (OCP)

L'OCP est responsable d'accompagner les autorités communales dans la mise en place de leur Etat-major de conduite (EMC/R). Il s'est chargé de la coordination entre l'échelon cantonal et communal. Les 68 EMC/R du canton ont été mis sur pied par les autorités communales. Ils ont notamment été actifs dans la mise en place d'aides à la population (helpline communale, appuis logistiques, transports de personnes, distribution de matériel) ainsi que dans la transposition des concepts de protection et l'information à la population. L'OCP a également assuré la coordination de l'engagement de l'armée sur les différents sites hospitaliers du canton.

Office cantonal du feu (OCF)

L'OCF a dû adapter ses activités et compresser ses formations compte tenu de la situation sanitaire. Ses ressources ont été affectées à diverses prestations demandées par l'OCC. Onze organisations de sapeurs-pompiers ont répondu à la demande de collaboration de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS) et renforcé les équipages ambulanciers comme conducteurs. Si le canton du Valais est rompu à la gestion des catastrophes naturelles, la lutte contre le COVID-19 a permis de mettre en lumière plusieurs enseignements que l'OCC se chargera de mettre en pratique pour ses engagements futurs.

POPULATION ET MIGRATIONS

Prestations de base

Tous les offices du canton ont délivré leurs prestations de base (mariages, naissances, enregistrement des naissances, décès, reconnaissances, etc.), même si certaines activités ont été effectuées avec des mesures de précautions indispensables. Ainsi, la participation aux cérémonies de mariage était limitée de mars à juin et depuis le mois de novembre 2020 à cinq personnes et dans les salles des offices uniquement. Les naturalisations ont également connu une année spéciale puisqu'une seule session du Grand Conseil s'est prononcée sur l'admission de 938 nouveaux citoyens dans la population valaisanne. Le Conseil d'Etat a cependant pris la décision de renoncer à la cérémonie d'assermentation de ces nouveaux citoyens.

La pandémie a constitué un défi pour la politique cantonale d'intégration des étrangers. De nombreux événements et projets ont été annulés ou reportés. Les communes et associations ont néanmoins su innover afin de continuer à offrir des prestations aux 2700 personnes qui suivent des cours de langue dans le canton. Des solutions ont été trouvées, à l'instar de l'enseignement à distance qui a permis de garder le contact avec les apprenants. Ces adaptations ont demandé un investissement important de la part des acteurs et des bénéficiaires.

Séjours et établissements

La section séjour et établissement a poursuivi sa mission en établissant les permis de séjour et en maintenant un service de guichet sur rendez-vous pendant les mois de mars à juin. Durant les périodes de confinement, ce secteur a également répondu aux nombreuses interrogations des employeurs et des employés et trouvé les solutions adéquates afin de permettre la poursuite de l'activité économique. Les personnes qui n'ont pas pu quitter le Valais à la suite de l'annulation des liaisons aériennes et de la fermeture des frontières ont pu compter sur les conseils et les solutions proposées pour poursuivre leur séjour en Suisse et en Europe en toute légalité. La flexibilité et l'individualisation des procédures a ainsi permis de répondre à toutes les situations évoquées.

Projet e-déménagement

Le projet-pilote e-déménagement a permis de commencer à analyser la possibilité de créer un guichet virtuel unique à l'échelle cantonale afin d'améliorer le service aux communes et aux particuliers concernant les données relatives aux déménagements. Par ailleurs, le projet de mise à disposition des communes, via un portail informatique, des dossiers déposés par les candidats à la naturalisation, est actuellement en phase de test et sera bientôt opérationnel.

Décentralisation des centres d'identité

Le Conseil d'Etat a décidé de décentraliser les centres de documents d'identité. Un premier centre sera ouvert à Viège durant le premier semestre 2021 et une autre structure créée ultérieurement dans le Bas-Valais. Sa localisation exacte n'est pas encore arrêtée. Cette délocalisation permettra aux citoyennes et citoyens d'obtenir leurs papiers d'identité dans leur région de résidence et non plus systématiquement à Sion.

SYSTEME PENITENTIAIRE

Lancement de la construction du nouveau pénitencier de Crêtelongue

Les travaux de terrassement ont débuté au printemps. L'actuel établissement a dû s'adapter de façon ingénieuse à cette nouvelle situation afin d'être en mesure de fonctionner normalement. Dès 2023, la nouvelle structure accueillera 104 détenus et conservera son caractère agricole en exploitant plus de 60 hectares de terrain. Une réinsertion réussie des détenus demeure toujours l'objectif principal. Le nouvel établissement offrira des possibilités de formation et d'occupation variées en lien avec les réalités du marché du travail.

Extension de la prison de Sion

Le concept architectural ainsi que le budget nécessaire à cette extension ont été validés par le Grand Conseil le 13 novembre 2020. Cette décision permettra de construire un nouveau secteur qui abritera le centre de détention administrative (LMC) qui sera relocalisé de Granges à Sion.

Amélioration des conditions de détention dans l'actuel centre LMC

Un nouvel espace a été mis à disposition des détenus administratifs. Cela a permis de disposer d'un lieu offrant plus de convivialité dans lequel il est possible, entre autres, de prendre les repas en commun.

Challenges posés par le COVID-19

Dès la mi-mars, les établissements de privation de liberté ont fait face au challenge de limiter au maximum l'arrivée du COVID-19 dans leurs murs. En effet, personnes détenues et agents de détention s'y côtoient au quotidien. Les risques de propagation d'un virus sont par conséquent élevés. Le Service de l'application des peines et des mesures (SAPEM) a pris des mesures de protection en coordination avec le domaine médical afin de préserver la santé des détenus et des collaborateurs. Le maintien du lien familial entre les personnes détenues et leurs familles a été préservé malgré une suspension momentanée des visites. Les établissements ont pu disposer

rapidement d'un système de visioconférence mis en place avec le soutien du Service cantonal de l'informatique. Les parloirs ont également été modifiés afin de permettre aux familles et aux détenus de se retrouver dans le respect des normes sanitaires. Grâce à la bourse du personnel de l'administration, le SAPEM a pu bénéficier de l'appui de collaborateurs d'autres services afin de renforcer les effectifs des établissements. Au final, l'année 2020 s'est terminée avec un faible nombre de cas de COVID-19 parmi les collaborateurs et aucun cas parmi les personnes détenues.

Le SAPEM a ainsi démontré sa capacité à accomplir ses tâches dans une situation de crise, tout en garantissant une prise en charge optimale des personnes détenues.

CIRCULATION

Construction d'un nouveau centre

En juin 2019, le Grand Conseil octroyait un crédit d'engagement pour la construction d'un nouveau centre pour le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) à Sion. En 2020, le projet a bien avancé. La cérémonie de pose de la première pierre s'est déroulée le 9 juin 2020 et le nouveau bâtiment a pu être mis sous toit avant Noël. L'exécution des travaux suit le planning. Le déménagement et la mise en exploitation du nouveau centre devrait pouvoir se réaliser à la fin de l'année 2021.

Véhicules électriques ou hybrides

Dans son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat s'est engagé à améliorer la mobilité par, entre autres, la promotion de l'utilisation de véhicules électriques ou hybrides dans les sphères publiques et privées. En novembre 2019, il a approuvé la mise en place de sept mesures prioritaires. Deux d'entre elles étaient définies comme priorités gouvernementales pour les années 2021 et 2022, à savoir l'introduction d'une prime à l'achat pour les véhicules neufs électriques et hybrides plug-in et l'introduction d'une prime pour l'installation de bornes de recharge. Ce programme d'incitation a été lancé le 1^{er} novembre 2020 et durera jusqu'au 31 décembre 2022. Il rencontre à ce jour un franc succès.

Emoluments

À la suite de l'analyse publiée en août 2018, Monsieur Prix faisait mention d'un indice de couverture des charges par les émoluments du SCN de 148% pour 2017 et tirait ainsi la conclusion que ceux-ci étaient trop élevés en Valais. Se fondant sur ce rapport, le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) a mandaté l'Inspection cantonale des finances (IF) afin d'obtenir une analyse de la couverture des coûts par les émoluments.

Selon les conclusions du rapport de l'IF du 30 avril 2020, le taux de couverture est en fait de 107.47% par rapport au compte 2019 du SCN. D'après l'IF, cette différence est à attribuer principalement au fait que le calcul de M. Prix ne prend pas en compte l'ensemble des charges touchant le SCN comme, par exemple, les coûts des prestations des services centraux. Depuis 2020, le SCN demande donc aux services concernés de lui facturer leurs coûts en fin d'année. De plus, afin de respecter encore mieux le principe de couverture des coûts, le chef du DSIS a demandé au SCN d'entreprendre les démarches nécessaires afin de baisser les émoluments dans un ordre de grandeur de 5% et ceci dans le cadre de l'établissement du budget 2022.

Changements liés au COVID-19

Les mesures prises par le SCN afin de prévenir la propagation du virus COVID-19 ont entraîné une réduction du nombre de contrôles techniques des véhicules. Au lieu des 87'500 contrôles prévus, seuls 69'650 ont pu être effectués. La crise sanitaire a également engendré une augmentation de 14.5% des appels téléphoniques, pour atteindre 125'781 appels sur l'ensemble de l'année 2020. Les concepts de protection introduits dans les espaces guichets des trois sites ont fait leurs preuves et ont été bien acceptés par les clients du service.

L'activité du service est toujours aussi soutenue, cela étant dû principalement à l'augmentation constante du parc automobile de notre canton. Une fois de plus - et malgré l'effet du virus - la hausse de 1.6% du parc de véhicules pour 2020 se situe au-dessus de la moyenne suisse qui est de 1.3%. Avec une augmentation d'environ 5300 véhicules entre 2019 et 2020, le parc de véhicules du canton s'élève, à fin septembre 2020, à 336'307 véhicules.

L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie. Le SCN a dû suspendre l'activité de ses experts durant plusieurs semaines. Toutefois, ces derniers ont, au travers de la bourse des compétences mise en place par le Service des ressources humaines, pu être affectés à différentes activités de soutien à d'autres services de l'Etat, notamment le transport de matériel sanitaire (masques et désinfectant). Ces échanges entre les services ont été très enrichissants pour les collaborateurs du SCN du point de vue humain puisqu'ils ont pu côtoyer de nouvelles personnes. Ainsi, cette période de confinement compliquée a également permis de développer un bel élan de solidarité entre les services de l'Etat.

INSTITUTIONS

COVID-19

Impossible d'échapper aux incidences du COVID-19 sur les activités du Service des affaires intérieures et communales (SAIC). Les incertitudes planant autour du maintien, respectivement du renvoi des votations fédérales de septembre ainsi que des élections communales 2020, ont contraint le service à différer l'application des nouvelles mesures de sécurité en matière de vote par correspondance.

L'impossibilité de réunir en présentiel les élus et administratifs communaux n'a pas permis de tenir les états généraux des fusions de communes prévus dans chacune des deux régions linguistiques. Ces séances avaient comme objectif de présenter le rapport « Vision du tissu communal valaisan face aux enjeux globaux » et de dispenser une formation pratique autour de l'utilisation de l'outil Excel mis à disposition des communes.

La participation active à la « Corona-FAQ » mise sur pied conjointement avec la Fédération des Communes Valaisannes (FCV), ainsi que l'élaboration et la transmission de nombreuses informations et directives aux communes, bourgeoisies et partis politiques ont mobilisé passablement de ressources.

Elections communales

Les communes valaisannes ont renouvelé leurs autorités à l'automne 2020. Les citoyens de 31 communes n'ont pas pu exercer leur droit d'élection dans la mesure où leur exécutif a été tacitement élu. Dans plusieurs autres communes, les parrains de listes se sont attelés à désigner les élus complémentaires, faute d'un nombre suffisant de candidats. Cette situation suscite quelques interrogations. 87,7% des présidents, 88,5% des vice-présidents, 86% des juges et 88,5% des vice-juges ont été désignés tacitement. Le Conseil d'Etat n'a eu à traiter qu'un recours contre la validité de ces élections.

Modifications législatives

L'obtention de la garantie fédérale délivrée par les Chambres fédérales lors de la session de mars 2020 a permis l'entrée en vigueur simultanée des modifications de la Constitution et de la loi sur les droits politiques. Ces modifications concernaient principalement le délai (trois semaines) entre les deux tours de l'élection au Conseil d'Etat, respectivement au Conseil des Etats ainsi que la date de la session constitutive du Grand Conseil repoussée au septième lundi qui suit le renouvellement de l'autorité. Ces dispositions s'appliqueront ainsi aux élections cantonales 2021.

Par ailleurs, le Grand Conseil, en session de septembre 2020, a accepté la modification de la loi sur les communes apportant diverses améliorations et introduisant un nouvel instrument en matière de surveillance des communes : l'enquête officielle. Aucun référendum n'a été déposé à l'échéance du délai.

Finances communales

Comme les années précédentes, la publication du rapport sur les finances communales 2018, édité en 2020, montre une très belle santé financière des communes valaisannes. Cette santé financière est confirmée par les résultats des indicateurs de l'Institut de hautes études en administration publique et de la Conférence des Autorités Cantonales de Surveillances des Finances Communales.

L'année 2020 est aussi marquée par l'important travail réalisé par les communes pilotes dans le cadre du projet MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé). Grâce à leur concours, l'outil indicateur, un exemple de plan comptable pour les communes et bourgesses ainsi que l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo) ont été adaptés et seront mis à disposition des administrations publiques. Les autorités des communes pilotes ont ainsi été en mesure de présenter et valider le budget 2021 selon les normes MCH2. Ces communes serviront d'exemples lors du passage généralisé du MCH1 au MCH2 prévu selon le programme calendaire avec le budget 2022. Qu'elles en soient remerciées.

SPORT

Championnats du monde de cyclisme

La pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires imposées par le Conseil fédéral ont eu raison des championnats du monde de cyclisme sur route UCI 2020 d'Aigle-Martigny. A contrario, au mois de septembre, l'attribution au Valais des Championnats du Monde de Mountain Bike UCI 2025, apporte un peu de baume au cœur sportif de l'ensemble du canton.

Championnats du monde de ski alpin à Crans-Montana

La première candidature de la station du Haut-Plateau pour l'organisation des championnats du monde de ski alpin n'a pas trouvé grâce auprès des décideurs de la Fédération internationale de ski. Pour 2027, Crans-Montana fait office de favorite. La décision interviendra en 2022.

Soutien aux manifestations sportives annulées en raison du COVID-19

2020 restera comme une année difficile pour le sport à tous les niveaux. Le DSIS, via le Fonds du sport, a décidé, au mois de mars déjà, de garantir le soutien financier aux organisateurs amenés à annuler leur compétition, COVID-19 oblige. Grâce à la collaboration du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) et à la compréhension de la délégation valaisanne de la Loterie Romande, la très grande majorité des manifestations sportives 2020 ont pu équilibrer leurs comptes.

Centre sportif cantonal d'Ovronnaz (CSCO)

Le CSCO a été fermé une bonne partie de l'année. Le nombre de nuitées a ainsi chuté de 4854 unités, ce qui représente une diminution de 40%. Quant aux repas, ils accusent également une baisse de 40%, soit 6461 unités en moins. Les travaux de planification relatifs à la rénovation complète du CSCO se sont poursuivis. Durant les 24 prochains mois, le centre sera remis à neuf selon le programme suivant :

- rénovation des salles de gymnastique, d'avril à août 2021 ;
- rénovation de la partie hébergement et des terrains de sport, d'avril à décembre 2022, avec la fermeture totale du centre lors de ces travaux importants.

Mérites sportifs 2020

Seuls les prix des espoirs M23, du sport handicap et de la valeur sportive ont été décernés. Ils ont été remis le 16 décembre 2020 par le chef de DSIS.

Les lauréats 2020 sont :

- Espoir féminin M23 : Lena Volken (ski alpin) ;
- Espoir masculin M23 : Aurélien Gay (ski alpinisme) ;
- Sport handicap : équipe de PluSport Sion (section raquette) ;
- Valeur sportive : Fabian Bertuchoz, coach sportif très actif durant le semi-confinement.

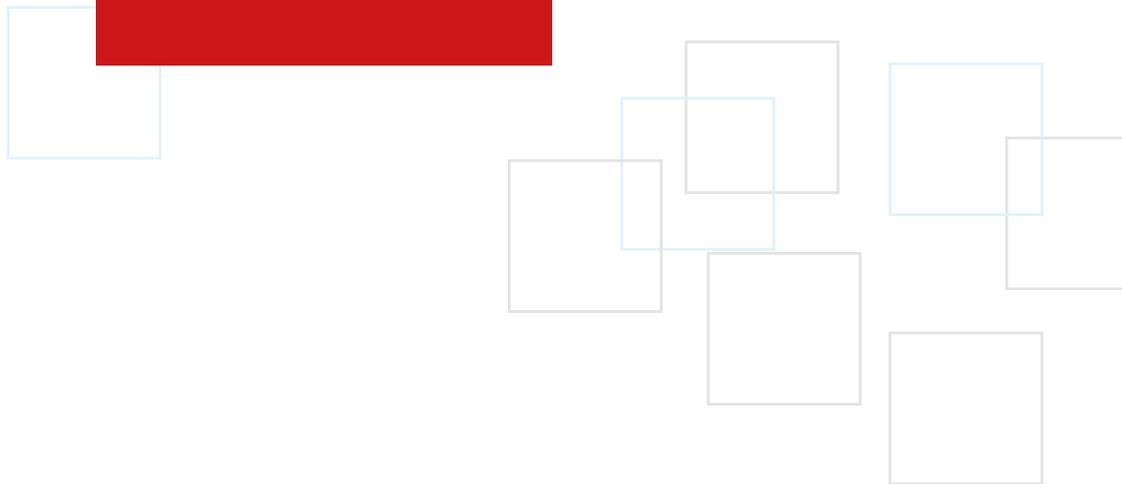
Jeunesse et sport (J+S)

Les statistiques J+S 2020 sont elles aussi touchées par les effets dévastateurs de la pandémie et l'arrêt quasi total des activités sportives, du moins chez les amateurs et les populaires. Les clubs sportifs ont été soumis à une intense pression et ont dû fournir un immense travail pour pouvoir continuer à garantir, dans une moindre mesure, la pratique du sport chez les moins de 16 ans. Grâce à l'implication du chef du département, les indemnités J+S dévolues aux clubs ont augmenté par rapport à 2019, ce qui était très important, voire primordial.



© Pascal Gertschen Fotografie

MOBILITÉ,
TERRITOIRE ET
ENVIRONNEMENT



JALONS POUR L'AVENIR

Les périodes de semi-confinement et de suspension de pans entiers de l'activité économique en raison de la pandémie auront notamment eu pour conséquence de donner un nouvel attrait aux sites naturels protégés du canton. Du printemps à l'automne, ils ont été littéralement pris d'assaut, tant par la population locale que par les touristes. Une affluence qui démontre clairement l'intérêt et la nécessité de choyer ces espaces naturels, véritable bouffée d'oxygène pour la population, mais aussi d'établir des règles de conduite pour les préserver. C'est pourquoi une Conception paysagère cantonale est en cours d'élaboration.

L'année 2020 a permis de poser d'autres jalons importants pour l'avenir. Ainsi, le Concept cantonal de mobilité 2040 est désormais sur les rails grâce à plusieurs réalisations concrètes. Le réaménagement des traversées de Vionnaz et de Naters en sont des exemples qui seront suivis par d'autres dès 2021. La mobilité s'est aussi améliorée grâce à un volume record de travaux entrepris sur les routes cantonales. Avec une manne de 100 millions de francs en 2020, le département a voulu jouer un rôle actif de soutien à l'économie durant cette année de pandémie ayant généré de nombreuses restrictions pour les entreprises.

Le chantier de l'autoroute A9 a aussi connu des avancées importantes, notamment avec le percement du tunnel de Riedberg et la poursuite de l'équipement intérieur du tunnel de Viège. Le terme de cette réalisation qui occupe le canton depuis plusieurs décennies est désormais proche. A part la traversée de Finges, un point final pourrait être rapidement mis à ce chantier, peut-être même d'ici la fin de la législature qui s'ouvre en 2021.

Par chance, le Valais a été plutôt épargné par les intempéries en 2020, malgré un épisode au début du mois d'octobre qui a fait craindre le pire l'espace de quelques heures. Cette année plus calme a été mise à profit pour élaborer un système de surveillance d'orages et un portail pour les dangers naturels. Le canton est désormais encore mieux équipé pour faire face à ces futurs aléas.



© Olivier Maire

Jacques Melly
Conseiller d'Etat

ROUTES

Stratégie

L'année 2020 a vu la poursuite de la mise en œuvre du Concept cantonal de mobilité 2040 (CCM 2040), validée par le Conseil d'Etat en 2018. Il s'agit d'une vision transversale de la mobilité, au service du développement territorial de notre canton. Des réalisations concrètes, comme un débarcadère qui retrouve ses couleurs d'origine au Bouveret et plonge ses usagers dans une ambiance « Belle époque », une passerelle à Saint-Maurice qui favorise la mobilité douce et s'intègre à son environnement ou encore la deuxième édition du « Prix Jardins et Espaces publics » de l'Etat du Valais, sont des exemples de projets qui se sont concrétisés durant l'année 2020.

Exploitation des routes nationales

L'Unité territoriale III exploite, sous mandat de prestations, les routes nationales pour le compte de la Confédération. Un important travail de réorganisation et d'autonomisation a été entrepris et cette entité de plus de 100 collaborateurs deviendra un service du département à part entière le 1^{er} janvier 2021.

Commission cantonale de signalisation routière (CCSR)

Présidée par Tamar Hosennen, la CCSR a été complètement réorganisée et repensée. Le 1^{er} janvier 2021, elle sera transférée au Service administratif et juridique (SAJMTE), désirant se positionner en partenaire des requérants et si possible intervenir en amont des demandes faites auprès de la CCSR.

Durabilité

Le Service de la mobilité (SDM) participe activement au développement de l'Agenda 2030 du canton du Valais en prenant part à la direction stratégique et opérationnelle du développement durable. Le SDM a déployé une politique sectorielle de promotion de l'électromobilité, en collaboration avec le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) et le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH). Plusieurs idées proposées par le service ont également été retenues dans les projets exemplaires du Conseil d'Etat pour l'année 2021.

Infrastructures routières

L'un des nombreux défis de l'année 2020 demeure celui de l'état du réseau routier cantonal dans un environnement alpin exigeant pour les infrastructures. Faire face aux changements climatiques nécessite de lourdes interventions au quotidien, aussi bien de manière préventive que curative. Pour répondre à ces défis, le service revoit complètement sa politique d'entretien et se donne comme ambition la neutralité carbone à l'horizon 2050, comme préconisé par le plan climat cantonal.

Requalification des cœurs de localités

Le réaménagement des traversées de localités est essentiel car il touche directement la qualité de vie des habitants de notre canton. En effet, chaque citoyen doit pouvoir se réapproprier les routes et bénéficier de moyens de déplacement adaptés à sa situation. Ces projets pluridisciplinaires, développés en collaboration avec les autorités communales, visent à un rééquilibrage des modes de transports dans l'espace public. Au travers de ce processus, plus de 40 projets sont aujourd'hui planifiés et développés à des stades différents d'avancement. Si la traversée de Vionnaz et celle de Naters ont été réalisées, d'autres requalifications, comme celle de la traversée de Vétroz, ont reçu l'autorisation de démarrer les travaux dès 2021. D'autres réaménagements vont être mis à l'enquête publique l'année prochaine, comme la traversée de Ried-Brig, celle d'Ardon ou encore la requalification d'Uvrier/St-Léonard.

Routes cantonales

L'année 2020 a été celle du record pour les travaux entrepris sur les routes cantonales. Aussi bien par leur nombre - puisque 350 chantiers ont été conduits - que par le volume financier investi, supérieur à 100 millions de francs. Les chantiers les plus importants sont listés ci-dessous :

Bas-Valais :

- suite de la réalisation du tunnel des Evouettes,
- assainissement du pont sur le Rhône Saillon – Saxon,
- restructuration routière sur la montée à Verbier, lacet de la STEP,

- assainissement du demi-pont Crête à Rambert, à Sembrancher,
- assainissement du pont sur la Losentze, au-dessus de Chamoson.

Valais Central :

- correction de la chaussée à l'endroit du torrent de la Corniolla, après Vex, sur la route cantonale 54 reliant Sion aux Haudères,
- assainissement du pont sur le Rhône, CFF et T9 sur la jonction autoroutière Hérens-Platta, à Sion,
- correction et réfection lourde de la chaussée sur deux tronçons distincts de la route de débord sud à l'A9, à la sortie de Vétroz.

Haut-Valais :

- suite des travaux de contournement de la route de Stalden,
- début des travaux au lieu-dit Chrachilbodocher sur la route de Visperterminen,
- achèvement du projet routier Schiljinu sur la route vers Leukerbad.

Service hivernal

Afin de garantir un service hivernal de qualité, un suivi GPS de tous les engins de déneigement et de salage a été mis en place par la section logistique d'entretien des routes cantonales. Cette solution a permis d'optimiser l'utilisation des 11'037 tonnes de sel utilisées en 2020.

Redimensionnement du réseau cantonal

Pour concentrer les moyens aux bons endroits, le redimensionnement du réseau cantonal se poursuit. Ainsi, les tronçons du Gd-St-Bernard (39 km) et de Gampel-Goppenstein (11 km) ont été transférés dans le réseau des routes nationales. Après remise en état, différents tronçons ont été transférés aux communes qui en ont manifesté le besoin. De 1'864 km en 2015, la dimension du réseau cantonal est passée à près de 1700 km à la fin de l'année 2020.

TRANSPORTS PUBLICS ET MOBILITÉ DOUCE

Mobilité douce

Entre autres actions - et en collaboration avec le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) et Valais/Wallis Promotion (VWP) - un projet d'envergure de mise en place de quinze itinéraires cycloportifs sur l'ensemble du territoire cantonal a été réalisé, en subsidiarité aux communes. Cela a nécessité la planification des tracés, leur examen sous l'angle de la sécurité et de la qualité, la planification du balisage, l'accomplissement des différentes procédures d'homologation afférentes ainsi que la production et la pose du balisage. Par ailleurs, un guide de signalétique à l'intention des communes a été coédité avec VWP afin d'assurer à l'avenir une signalisation homogène de ce type de parcours.

Transports publics

L'année 2020 a été celle de la complémentarité rail-bus avec le raccordement de lignes de bus aux gares régionales de Fiesch, Châteauneuf-Conthey, Riddes et Vionnaz. De plus, d'autres lignes, dans l'ensemble du canton, ont bénéficié d'un renforcement de leur offre.

Du côté ferroviaire, des trains à deux étages ont circulé quotidiennement entre Brigue et Lausanne et le confort des voyageurs a pu être amélioré grâce à l'introduction du « Verbier Express » entre Genève et Verbier ou encore du « Léman Express » entre Annemasse et St-Maurice.

Les études entreprises par le canton et les communes dans les régions de Loèche et de l'Entremont ont été finalisées et les améliorations seront mises en place pour les horaires 2021, respectivement 2022. Le Service de la mobilité (SDM), tourné vers l'avenir, a débuté l'analyse de différents réseaux de bus dont le potentiel de développement demeure intéressant.

Les transports publics n'ont pas échappé à la pandémie de COVID-19 qui a provoqué une baisse importante de la fréquentation. Le soutien financier de la Confédération, du canton et des communes devrait permettre à la branche de surmonter cette période difficile.

Transports par câble et téléphériques gérés

De nouvelles remontées mécaniques ont été autorisées, construites et mises en service, notamment à Grächen, Zinal, Chandolin, Anzère et Zermatt où la première télécabine suisse sans présence de personnel de surveillance fonctionnera dès cet hiver.

Le canton poursuit la planification et le renouvellement des remontées mécaniques de liaisons depuis la plaine, en particulier à Vercorin, Crans-Montana et Bellwald.

La gestion des téléphériques confiée au canton et la collaboration avec les communes concessionnaires ont été poursuivies et élargies.

Transports aériens

Le canton a participé aux frais d'exploitation (766'050 francs) et d'investissement (438'260 francs) de l'aéroport de Sion. Les réflexions stratégiques concernant le futur de l'aéroport se poursuivront en 2021.

La Confédération s'apprête à reprendre intégralement la législation européenne sur les drones. Le canton pourra délimiter des zones où s'appliquent des restrictions, par exemple pour protéger la faune, l'espace aérien, les établissements pénitentiaires ou les manifestations.

CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE A9 DANS LE HAUT-VALAIS

Le 23 septembre 2020, le Conseil d'Etat a décidé de transformer l'Office de construction des routes nationales (OCRN) en un service à part entière au sein du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE) avec effet au 1^{er} janvier 2021. La nouvelle entité portera le nom de Service de la construction des routes nationales (SCRN).

Réalisation d'ouvrages clés

Avec la conversion du tunnel du Vispताल en tube sud du tunnel autoroutier de Viège, la tranchée couverte de Rarogne et le tunnel du Riedberg, trois ouvrages importants de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais sont en phase de réalisation.

Sierre Est – Loèche / La Souste Est

Les négociations engagées avec les opposants se sont poursuivies sous la direction du Secrétariat général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (SG-DETEC) et avec la participation des responsables de l'OCRN. Le but est de trouver un accord avec chaque opposant et de parvenir à la signature d'une convention. L'approbation des plans par le DETEC est attendue pour le printemps 2021.

Les offres d'honoraires pour les prestations d'ingénieur (mandats de services) relatives à la piste de chantier et à la construction du tunnel de La Souste sont parvenues au DMTE. La réalisation de la mesure de compensation à l'endroit de l'embouchure de la Raspille à Sierre /Salquenen est en cours.

Loèche / La Souste Est – Viège Ouest

Le percement du tube nord du tunnel du Riedberg le 1^{er} octobre 2020 constitue un jalon important dans la construction de l'autoroute A9. Les premiers travaux du lot de superstructure du tronçon à ciel ouvert entre le lieu-dit Schnidrigu et Rarogne ont commencé à la fin juin 2020, avec l'installation de 2400 pieux forés pour former une enceinte de fouille étanche à l'eau sur le chantier de la tranchée couverte de Rarogne (dite GERA). Le gros œuvre de la trémie Ouest est terminé. Après la pose des étais de la fouille, les travaux d'excavation et de bétonnage suivront en continu. Le ponceau autoroutier franchissant le passage inférieur de St-German est construit. Par ailleurs, l'OCRN a pratiquement terminé l'élimination contrôlée des sols contaminés au mercure sur le tracé de l'autoroute A9.

Viège Ouest – Viège Est

L'installation des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) dans le tube nord du tunnel de Viège est bien avancée. Le 7 octobre 2019, le tunnel du Vispéral a été fermé pour une durée de quatre ans et demi. La chaussée existante ainsi que les canalisations d'eau et d'électricité ont été déconstruites. L'excavation de l'ouvrage II de la jonction souterraine est actuellement en cours. Le percement du tube sud du tunnel de Viège a eu lieu le 7 mai 2020. Les travaux de revêtement et de finition de la jonction complète de Viège Ouest ainsi que la construction du système d'évacuation et de traitement des eaux de chaussées sont en grande partie exécutés.

Appui juridique particulier

Le domaine des sites pollués et des assainissements consécutifs conserve une ampleur importante, dès lors que les dossiers impliquent souvent un historique et des relations commerciales juridiquement complexes. Le domaine de la mobilité au sens large fait appel à un besoin renforcé en appui juridique dans le cadre de la mise en œuvre du Concept cantonal de mobilité 2040. En matière de droit public des constructions, la surveillance des communes engendre une surcharge considérable des tâches quotidiennes. D'une manière générale, le besoin en appui juridique, tous domaines confondus, s'intensifie et appelle une contribution significative du Service administratif et juridique (SAJMTE).

TRAVAUX JURIDIQUES ET LÉGISLATIFS

Projets législatifs

Les avant-projets de révision de la loi sur l'aménagement des cours d'eau ainsi que de la loi sur les forêts et dangers naturels, appelée désormais la loi sur les dangers naturels et l'aménagement de cours d'eau (LcDNACE), ont été mis en consultation durant le premier semestre 2020. La consultation a suscité de nombreuses remarques et questions qui ont engendré un décalage du calendrier législatif. La première lecture de ces avant-projets de lois est désormais prévue durant le premier semestre 2021.

Les avant-projets de révision de la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites, de la loi sur les transports, de la loi sur la mobilité de loisirs et de la loi sur les routes seront mis en consultation en 2021. Quant à la loi d'application de la loi fédérale sur les résidences secondaires, elle a été adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de septembre 2020 et entrera en vigueur le 1^{er} février 2021.

Enfin, la commission thématique de l'équipement et des transports a traité, en décembre 2020, l'adaptation au numérique de la loi sur les constructions et de son ordonnance en lien avec le programme eConstruction. La première lecture de cette révision est prévue lors de la session du Grand Conseil de février 2021.

Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions (SeCC)

En 2020, le nombre de demandes d'autorisation de construire enregistrées au SeCC, soit 3378, a augmenté de 6,19% (+197 dossiers) par rapport à 2019. Les dossiers de compétence communale ont diminué de 6,45% (-124 dossiers), contrairement aux dossiers de construction de compétence cantonale, avec une hausse de 22,38% (+252 dossiers). En outre, le SeCC constate une augmentation de 52,27% des dossiers de police des constructions hors zone à bâtir qui sont également de compétence cantonale, ce qui représente 69 dossiers supplémentaires par rapport à 2019.

Le SeCC a assuré le traitement des dossiers en application de la législation sur les constructions en tenant compte des processus en lien avec la répartition des compétences entre canton et communes. Pour le surplus, le SeCC a garanti l'appui nécessaire aux communes pour des dossiers de demandes d'autorisation de construire dans lesquelles elles sont requérantes.

Le SAJMTE a assuré le pilotage du programme eConstruction pour la phase de conception dans le cadre de la dématérialisation du processus de demande d'autorisation de construire.

Volume de dossiers par année, arrondissement et compétence

Général Valais	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dossiers enregistrés durant l'année	3501	3061	3167	3581	3417	3217	3181	3378
Dossiers de construction de compétence cantonale	964	1006	1152	1304	1268	1185	1126	1378
Dossiers de police de compétence cantonale	125	158	154	250	118	163	132	201
Dossiers de compétence communale	2412	1897	1861	2027	2031	1869	1923	1799
Arrondissement 1 - Haut-Valais								
Dossiers enregistrés durant l'année	891	914	888	977	966	822	793	868
Dossiers de construction de compétence cantonale	288	334	356	374	342	290	316	340
Dossiers de police de compétence cantonale	50	72	50	49	42	31	21	43
Dossiers de compétence communale	553	508	482	554	582	501	456	485
Arrondissement 2 - Valais Central								
Dossiers enregistrés durant l'année	1388	1042	1159	1281	1185	1139	1206	1222
Dossiers de construction de compétence cantonale	314	283	355	391	400	413	439	527
Dossiers de police de compétence cantonale	42	37	43	79	33	79	67	93
Dossiers de compétence communale	1033	722	761	811	752	647	700	602
Arrondissement 3 - Bas-Valais								
Dossiers enregistrés durant l'année	1222	1105	1120	1323	1266	1256	1182	1288
Dossiers de construction de compétence cantonale	362	389	441	539	526	482	371	511
Dossiers de police de compétence cantonale	33	49	61	122	43	53	44	65
Dossiers de compétence communale	827	667	618	662	697	721	767	712

TERRITOIRE**Plan directeur cantonal**

Après l'approbation de la révision globale du plan directeur cantonal (PDC) par le Conseil fédéral le 1^{er} mai 2019, une approbation complémentaire des domaines « hébergement touristique », « camping » et « installations éoliennes » est intervenue le 30 avril 2020. L'examen de la fiche de coordination relative aux « zones des mayens » a quant à lui été suspendu, son contenu devant être adapté en intégrant des éléments suffisamment précis et spécifiques pour rendre plausible le respect des exigences du droit fédéral. Ce travail d'adaptation sera fait d'entente avec la Confédération.

Mise en œuvre au niveau communal

De nombreuses communes ont élaboré un projet de périmètre d'urbanisation et/ou ont délimité des zones réservées communales en prévision de la révision de leur plan d'affectation des zones (PAZ), alors que d'autres sont en train de le faire, conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT) et du plan directeur cantonal.

Rapport de mi-législature

Conformément à l'art. 3b LcAT, un premier rapport sur l'aménagement et le développement du territoire cantonal a été élaboré à l'intention du Grand Conseil. Une prochaine édition du rapport est prévue en 2023, en même temps que celui sur l'état de la planification directrice et de sa mise en œuvre, à transmettre à la Confédération tous les quatre ans.

CONSTRUCTION DE LA TROISIÈME CORRECTION DU RHÔNE**Mesures prioritaires (MP)**

Les travaux se sont poursuivis sur la MP de Viège avec, notamment, la fin de l'aménagement de l'embouchure de la Vispa. La présence de benzidine dans la nappe phréatique en aval de la décharge de Gamsenried impacte les travaux. Il est en effet nécessaire de traiter les eaux pompées dans le cadre du chantier, avant leur rejet dans le Rhône.

Des filtres à charbon actif ont été installés sur les puits de pompage concernés par la présence de benzidine. Les tests ont démontré l'efficacité des stations de filtration.

L'établissement des dossiers d'enquête des MP de Martigny, Sion et du Chablais s'est poursuivi en collaboration avec les communes et les services de l'Etat. Concernant la MP du Chablais, une convention de répartition des frais a été signée par les cantons de Vaud et du Valais.

Mesures anticipées (MA)

Des travaux de renforcement de digue se sont terminés à Granges, Sion et Massongex où 22 hectares de zones à bâtir sont désormais protégés contre les crues centennales. A Sion, les travaux anticipés dans le secteur des Ronquoz protègent plus de 1000 personnes dans la zone bâtie et industrielle. A Granges, quelque 200 personnes vivant directement en pied de berge sont protégées du risque de rupture de digue.

20 ans de la crue d'octobre 2000

Les 20 ans de la crue d'octobre 2000 ont été l'occasion de communiquer activement sur l'avancement des travaux de la troisième correction du Rhône durant ce laps de temps. Ceux-ci ont permis de sécuriser les secteurs les plus menaçants pour la population. Quelque 3500 personnes vivant aux abords directs du fleuve sont désormais protégées du pire grâce aux renforcements de digue effectués dans douze secteurs, de Port-Valais à Obergesteln. Dans le cadre de la mesure prioritaire de Viège, l'ensemble du secteur industriel et bâti de Viège, en rive gauche du Rhône - qui représente plusieurs milliards de francs de dégâts potentiels -, est désormais protégé, au bénéfice de quelque 14'000 personnes.

Audits financiers

Le fonctionnement administratif et financier de l'Office cantonal de la construction du Rhône (OCCR3) a fait l'objet d'un audit de l'Inspection cantonale des finances (ICF) qui a montré que les comptes 2019 sont conformes aux principes de la Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF). Parallèlement, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a aussi procédé à un examen des comptes de l'OCCR3 dont les conclusions sont positives.

FORÊTS, COURS D'EAU ET PAYSAGE

Forêts

En 2020, les forêts valaisannes n'ont heureusement pas souffert du même dépérissement que les régions du Plateau Suisse et du Jura, même si dans la vallée de Conches les pessières ont subi de fortes attaques de bostryches dès le début de l'été.

Les propriétaires ont entretenu près de 2000 hectares de forêts de protection. A la demande du Grand Conseil, un groupe de travail a entamé la réflexion sur le futur financement de la forêt de protection. Le forfait unique a été reconduit pour la durée du moratoire de deux ans jusqu'en 2021, le temps pour le groupe de travail de définir un nouveau financement plus équitable.

Les relevés de l'abrouissement de cette année montrent toujours une forte pression du gibier sur le rajeunissement des forêts dans certaines régions, comme dans la vallée de Conches où des mesures concrètes ont été mises en œuvre. La rive gauche du Rhône dans le Valais Central, l'Entremont et le Val-d'Illyez sont également concernés par cette influence du gibier.

Plusieurs projets de réserve, projets régionaux de compensation et projets en faveur des pâturages boisés, des châtaigneraies et des espèces cibles prioritaires se sont concrétisés dans les domaines de la conservation des forêts et de la biodiversité en forêt.

Nature et paysage

Les sites protégés emblématiques de notre canton ont fortement été mis sous pression en raison d'une sur-fréquentation quasi permanente du printemps à la fin de l'automne. Cette affluence démontre l'intérêt de ces sites et des espaces naturels en général pour le délasserment de la population locale ainsi que leur attrait touristique. Elle souligne également la nécessité de disposer de règles bien définies et d'un personnel compétent apte à orienter correctement les visiteurs dans l'intérêt de la collectivité. La mise sous protection du site du Lac noir à Nendaz par décision du Conseil d'Etat et l'engagement de garde-sites (Derborence, Vallon de Réchy, bois de Finges) vont dans ce sens.

En cours d'élaboration, la conception paysagère cantonale a mis en évidence la richesse et la diversité des paysages valaisans (26 types définis) ainsi que les principaux enjeux à considérer. La population du parc naturel régional du Binntal a réitéré son soutien au projet, en acceptant sans opposition le renouvellement du contrat de parc qui lie les communes à l'association qui gère le parc pour une période supplémentaire de dix ans.

Parmi les revitalisations importantes, en sus de nombreux travaux de débroussaillage des prairies et pâturages secs d'importance nationale, des mesures ont été initiées aux Plats de la Lée à Zinal, à Fontaine la Combe à Collombey-Muraz et au marais de Ninda à Savièse.

Le nombre de contrats d'exploitation selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), concernant la lutte contre les néophytes envahissantes, respectivement les surfaces sous contrat, ont pu être significativement augmentés (+ 294 hectares) grâce à la nouvelle approche régionale mise en place. Celle-ci a permis parallèlement de mettre en lumière des conflits d'intérêts difficilement conciliables qu'il s'agira de régler ces prochaines années avec les acteurs concernés.

Dangers naturels

L'année 2020 a été relativement clémente dans le domaine des dangers naturels, après des années 2018 et 2019 particulièrement lourdes. Les chutes de neige sont restées dans la moyenne, la fonte s'est faite progressivement et - malgré des moyennes de températures supérieures aux normes - il n'y a pas eu de semaines de forte canicule estivale comme les années précédentes. Il faut toutefois relever les intempéries du début mois d'octobre qui ont essentiellement touché le Haut-Valais, en particulier la vallée de Conches, le Binntal et la région du Simplon. Heureusement, cet épisode a été relativement court et il n'y a pas eu de gros problème de gestion des cours d'eau latéraux et du Rhône, malgré des prévisions alarmistes. Il faut toutefois relever que la vallée de Conches a été partiellement inondée par des débordements du Rhône, ce qui confirme un déficit de protection dont il faut impérativement s'occuper.

Du point de vue des travaux effectués par la section dangers naturels, il faut relever la mise en place d'un système de surveillance d'orages (SORA) destiné aux observateurs des dangers naturels locaux et

aux ingénieurs spécialisés. Ce système était un test qui s'est avéré concluant et qui sera reconduit en 2021 avec des améliorations.

La version 1.0 du portail cantonal pour les dangers naturels « Guardaval » a été inaugurée au printemps. Ce portail condense toutes les données disponibles et utiles pour la gestion des dangers naturels en Valais. Ce sont essentiellement des données de terrain et des prévisions météorologiques qui permettent un monitoring localisé de haute qualité destiné essentiellement aux observateurs locaux et ingénieurs spécialisés.

En ce qui concerne les ressources du sous-sol, un effort particulier a été porté sur la reprise en main de la gestion des carrières et gravières. Le concept cantonal subit encore des ajustements. Enfin, il faut relever l'achèvement du projet de loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) et le très bon avancement de l'avant-projet de la loi sur les géoressources (ressources du sous-sol, carrières, gravières, etc.). La LDNACE sera soumise au Grand Conseil en 2021, la loi sur les géoressources en 2022.

CHASSE, PÊCHE ET FAUNE

Nombre de loups en augmentation

En 2020, vingt-deux loups ont été formellement identifiés, dont seize nouveaux individus (sept femelles et neuf mâles). La naissance de quatre louveteaux a été constatée dans la meute du Chablais et la naissance d'au moins deux louveteaux confirmée dans celle du Valais Central. Ces jeunes loups ont été observés sur les pièges photos du Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF), sans identification ADN formelle. Sur l'ensemble de l'année, 302 animaux de rentes ont été tués dans le canton. Le montant des dégâts indemnisés s'élève à environ 113'000 francs. Plus de 5600 heures de travail ont été consacrées au dossier loup.

Chasse 2020

La part de chamois et de chevreuils prélevés se situe dans la fourchette prévue. L'ambitieux plan de tir du cerf a été atteint : 1890 individus ont été abattus durant la chasse haute (contre 1599 en 2019), exception faite des unités de gestion 1 (Aletsch-Conches) et 3 (Nanz-Saas) où une chasse

spéciale a été organisée (+ 180 cerfs prélevés par rapport à l'objectif). La réduction du cheptel de cerf est nécessaire pour garantir la fonction protectrice des forêts et pour maintenir l'équilibre entre les différentes espèces sauvages.

Pêche 2020

Le nombre de permis de pêche journalier et de deux jours délivrés est en constante augmentation, alors que les ventes de permis annuels sont stables. Les contrats d'affermage des plans d'eau du canton sont arrivés à échéance (10 ans). La procédure d'adjudication a été lancée en fin d'année avec la publication de la mise en soumission au bulletin officiel et sera finalisée début 2021.

Monitoring lynx

Afin d'établir les effectifs de lynx en Valais, le SCPF a continué à établir des monitorings déterministes dans le Haut-Valais, en collaboration avec la KORA, organe indépendant mandaté par l'Office fédéral de l'environnement pour le suivi des grands prédateurs en Suisse.

Bouquetin

Le SCPF a étudié les méthodes de régulation des bouquetins de manière approfondie. Les résultats corroborent les constats déjà effectués. Les tirs n'ont aucune influence négative sur la population de bouquetins dans notre canton, leur nombre ne cessant d'ailleurs d'augmenter (plus de 6030 individus).

ENVIRONNEMENT

La nouvelle équipe de direction définit la stratégie à l'horizon 2030

L'année 2020 a été celle du changement au Service de l'environnement (SEN). La première moitié de l'année a été marquée par les nominations de la nouvelle cheffe de service, de son adjoint, de la cheffe de la section « support et administration » et du chef de la section « eaux de surface et déchets ». En automne, l'équipe de direction nouvellement composée a établi la stratégie 2030 du service, en collaboration avec les chefs de section en place.

Le SEN entend jouer un rôle actif dans le développement durable du canton au cours des prochaines années. La protection de l'homme et de son environnement contre les atteintes nuisibles ou incommodantes est au centre de l'action du service. L'assainissement des sites pollués, la réduction des déchets et des émissions dans l'environnement ainsi que la modernisation des infrastructures (stations d'épuration des eaux usées et usines d'incinération) sont les domaines d'intervention stratégiques importants. Par ailleurs, le service participe activement à l'Agenda 2030 du canton du Valais.

Le Service de l'environnement obtient le label « Valais Excellence »

Après deux ans de préparation, le SEN a obtenu en fin d'année le label « Valais Excellence » certifiant la mise en place d'une gestion durable et tenant compte de l'environnement, de la qualité, de la sécurité, des finances et des ressources humaines d'une organisation.

Gamsenried : les premiers jalons vers un assainissement sont posés

L'ancienne décharge de Gamsenried doit être assainie. Les analyses approfondies et les évaluations de risques sont à bout touchant. Afin d'accélérer le processus d'assainissement, Lonza a élaboré cette année une étude préliminaire des différentes variantes possibles. Elle a permis au SEN d'établir, dès septembre, les bases de l'assainissement de l'ancienne décharge. La priorité est donnée au renforcement du confinement hydraulique, au traitement du panache de polluants en aval de la décharge et à l'assainissement des zones présentant le risque potentiel le plus élevé pour les eaux souterraines. Les autres assainissements seront mis en œuvre par étapes. Différentes options sont actuellement testées en laboratoire et sur le terrain. L'objectif est de protéger les eaux souterraines à long terme, même sans confinement.

Présidence

Président du Conseil d'Etat	Christophe Darbellay
Chancelier d'Etat	Philipp Spörri
Affaires juridiques	Monique Albrecht
Information	André Mudry
Inspection des finances	Peter Schnyder

Département des finances et de l'énergie (DFE)

Roberto Schmidt

Secrétaire général	Paul-Henri Moix
Administration cantonale des finances	Pierre-André Charbonnet
Service cantonal des contributions	Beda Albrecht
Service des ressources humaines	Gilbert Briand
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	Joël Fournier
Service cantonal de l'informatique	Claude-Alain Berclaz
Service du registre foncier	Sergio Biondo
Service de la géoinformation	Rainer Oggier
Service Immobilier et patrimoine	Philippe Venetz
Office juridique des finances et du personnel	Florent Carron

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Esther Waeber-Kalbermatten

Secrétaire général	Damian Mottier
Service de la santé publique	Victor Fournier
Service de la consommation et des affaires vétérinaires	Elmar Pfammatter
Service de l'action sociale	Jérôme Favez
Service de la protection des travailleurs et des relations du travail	Nicolas Bolli
Service des poursuites et faillites	Cédric Moix
Service de la culture	Anne-Catherine Sutermeister
Office cantonal de l'égalité et de la famille	Isabelle Darbellay Métrailler

Département de l'économie et de la formation (DEF)**Christophe Darbellay**

Secrétaire général

Pierre-Yves Délèze

Service administratif et des affaires juridiques de la formation

Arsène Duc

Service juridique des affaires économiques

Martin Zurwerra

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation

Eric Bianco

Service de l'industrie, du commerce et du travail

Peter Kalbermatten

Service de l'agriculture

Gérald Dayer

Service de l'enseignement

Jean-Philippe Lonfat

Service de la formation professionnelle

Claude Pottier

Service des hautes écoles

Yves Rey

Service cantonal de la jeunesse

Christian Nanchen

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)**Frédéric Favre**

Secrétaire général

Olivier Beney

Service juridique de la sécurité et de la justice

Sophie Huguet

Police cantonale

Christian Varone

Service de la sécurité civile et militaire

Nicolas Moren

Service de la circulation routière et de la navigation

Bruno Abgottspon

Service de l'application des peines et mesures

Georges Seewer

Service de la population et des migrations

Jacques de Lavallaz

Service des affaires intérieures et communales

Maurice Chevrier

Office cantonal du sport

Grégoire Jirillo

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)**Jacques Melly**

Secrétaire générale

Kathia Mettan

Service administratif et juridique

Adrian Zumstein

Service de la mobilité

Vincent Pellissier

Service des forêts, des cours d'eau et du paysage

Philipp Gerold

Service de l'environnement

Christine Genolet-Leubin

Service de la chasse, de la pêche et de la faune

Peter Scheibler

Service du développement territorial

Nicolas Mettan

Service de la construction des routes nationales

Martin Hutter

Office cantonal de la construction du Rhône

Tony Arborino

IMPRESSUM

Editeur : Etat du Valais, Conseil d'Etat par la Chancellerie (IVS)

Conception graphique et composition : Chancellerie (IVS)

Le présent document peut être téléchargé sur www.vs.ch/rapport-annuel.

Sion, avril 2021